

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

### PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

#### Ordre du jour

Introduction de séance

Décision :

1	Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 29 septembre 2022 .....	3
2	Modification des commissions municipales et désignation des membres de l'assemblée à ces commissions.....	3
3	Décision modificative N° 1 - Budget Principal .....	9
4	Décision Modificative N° 2 - Budget chaufferie bois.....	32
5	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables .....	40
6	Durée d'amortissement des immobilisations corporelles .....	41
7	Durée d'amortissement des subventions d'équipement.....	42
8	Amortissement des biens de faibles valeurs .....	42
9	Refacturation du coût des emprunts devant impacter le budget chaufferie .....	43
10	Garantie d'emprunt la Maison pour Tous suite au réaménagement de la dette .....	45
11	Portage de l'opération 530 (tènement EDF/Enedis) par l'EPF .....	47
12	Convention avec la ligue contre le cancer permettant la création des « espaces sans tabac » ..	49
13	SOFAXIS – proposition tarifaire des agents affiliés à la CNRACL.....	51
14	Fixation d'un loyer communal – logement sis 110, rue de la république, Hauts de Bienne .....	53
15	Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal.....	54
16	Signature d'un bail relevant du Code civil entre la commune des Hauts-de-Bienne et la SAS TDF dans le cadre de l'édification d'un site radioélectrique sur la commune déléguée de la Mouille .....	54
17	Attribution de subventions liées à la culture, au sport ou à l'animation .....	56
18	Plan vélo - convention groupement de commande .....	57
19	Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du jura .....	59
20	Politique d'économie d'énergie hivernale .....	61
	Questions Diverses.....	64

L'An deux mille vingt-deux, le 17 novembre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune des Hauts de Bienne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent PETIT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	POUVOIR A	P	A
PETIT Laurent	X					
LAROCHE Jacqueline	X					
DELACROIX Claude	X					
CHHIV-TEP Chey-Rithy	X					
VILLEDIEU Florent	X					
OTRIO Roseline	X					
LAMY-AU-ROUSSEAU Éric	X					
ANAYA Laurence	X					
PARIS Éric	X					
BOIVIN Christiane	X					
CAMELIN Christian	X					
KURT Muzzafer	X					
BUSSOD Frédéric		X		Roseline OTRIO	X	
GAY André	X					
DANREZ Michel			X			
LACROIX Elisabeth	X					
PINARD Isabelle	X					
LUZERNE Sylvain	X					
CRESTIN-BILLET Catherine	X					
THEVENIN Gérard		X		Eric LAMY-AU-ROUSSEAU	X	
BEAUD Sylvie	X					
BUHR Nathalie		X		Isabelle PINARD	X	
BUFFARD François	X					
CALDAS Roger	X					
MOUTA Manuel			X			
BOCQUET Sylvie		X		Sylvie BEAUD	X	
MILLET Nathalie		X		Vincent CROCHARD	X	
DA CUNHA Isabel		X		Claude DELACROIX	X	
CHAVERIAT Christophe	X					
LEDRU Aurélie			X			
POUSSIN Virginie		X		Florent VILLEDIEU	X	
CROCHARD Vincent	X					
CHIARI Emmanuelle			X			
TOTAL	22	7	4		7	
Nombre de voix :	29					

Monsieur le Président de séance procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance du Conseil Municipal.

Madame, Sylvie BEAUD est nommée Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales. Pour assister le secrétaire de séance, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Vincent Raton, Ingénieur Territorial mutualisé en cette commune qui a accepté d'assurer cette fonction sans participer aux débats.

## 1 Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 29 septembre 2022

Délibération n° 87 / 2022

**M. le Maire** demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le procès-verbal de séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 29 septembre 2022. Il n'y a pas observation de l'audience.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **APPROUVER** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022.

## 2 Modification des commissions municipales et désignation des membres de l'assemblée à ces commissions

Délibération n° 88 / 2022

**M. le Maire** propose de remplacer dans les différentes commissions M. Christophe BILLOT suite à son départ. Ces différentes commissions sont présidées soit, par le Maire, soit par un adjoint ou un conseiller qui aura reçu les fonctions correspondantes. Les membres du bureau municipal sont membres de droit de toutes les commissions municipales.

**M. Gay** décide d'intégrer les commissions suivantes : Animation, Musée, Culture, Maison de l'email, Grands Projets et propose d'être suppléant à la commission des impôts.

**M. le Maire** précise que concernant la commission des impôts, il s'agit d'une sélection de la DGFIP, il faut que les services vérifient la procédure.

*Info post-réunion : le Code Général des Impôts indique que concernant la Commission communale des Impôts Directs, l'article 1650 stipule " qu'en cas de décès, de démission ou de révocation de trois au*

moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations ". Dans ce cas la condition n'est pas remplie, la commission n'est pas modifiée.

**M. Luzerne** demande si l'OPAH existe toujours. L'assemblée répond par l'affirmative.

**Mme Laroche** propose de supprimer la commission CRE (Comité suivi de Réussite Éducative) des commissions de travail. L'assemblée confirme cette proposition.

**Mme Chhiv-Tep** demande s'il faut ajouter une commission avec les élus qui ont travaillé avec M. Luzerne sur la sobriété énergétique. L'assemblée répond que cela n'est pas nécessaire, il s'agit d'un groupe de travail ponctuel.

**M. le Maire** présente la nouvelle composition des commissions comme indiqué ci-dessous :

#### COMMISSIONS MUNICIPALES :

COMMISSION DES FINANCES			
Président :	PETIT Laurent		
Membres :	CAMELIN Christian	LUZERNE Sylvain	BEAUD Sylvie

COMMISSION GRANDS PROJETS STRATÉGIQUES			
Président :	PETIT Laurent		
Membres :	CROCHARD Vincent	KURT Muzaffer	LEDRU Aurélie
	CHAVERIAT Christophe	BUSSOD Frédéric	MILLET Nathalie
	GAY André		

COMMISSION IMMOBILIER ET URBANISME			
Président :	PARIS Eric		
Membres :	MILLET Nathalie	LACROIX Elisabeth	LEDRU Aurélie
	KURT MUZAFFER	CALDAS Roger	CAMELIN Christian
	BUHR Nathalie	DANREZ Michel	

COMMISSION DES TRAVAUX			
Président :	PETIT Laurent		
Membres :	LUZERNE Sylvain	LACROIX Elisabeth	PARIS Eric
	BUSSOD Frederic	KURT Muzaffer	CAMELIN Christian
	CALDAS Roger		

COMMISSION ENVIRONNEMENT (EAU POTABLE – FLEURISSEMENT – ESPACES VERTS)			
Présidente :	CHHIV-TEP Chey-Rithy		
Membres :	MILLET Nathalie	POUSSIN Virginie	CROCHARD Vincent
	BOCQUET Sylvie	DA CUNHA Isabel	BOIVIN Christiane

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET ÉDUCATION			
Présidente :	LAROCHE Jacqueline		
Membres :	BUHR Nathalie	CROCHARD Vincent	BOCQUET Sylvie
	KURT Muzaffer	BOIVIN Christiane	LACROIX Elisabeth
	POUSSIN Virginie	BEAUD Sylvie	CRESTIN-BILLET Catherine
	CHIARI Emmanuelle		

COMMISSION COMMUNICATION PROMOTION ET IMAGE			
Présidente :	CHHIV-TEP Chey-Rithy		
Membres :	CHAVERIAT Christophe	MILLET Nathalie	BUFFARD François
	BOCQUET Sylvie	CALDAS Roger	

COMMISSION ANIMATION			
Président :	DELACROIX Claude		
Membres :	BOCQUET Sylvie	BOIVIN Christiane	Gay André
	CAMELIN Christian	DA CUNHA Isabel	

COMMISSION SPORT			
Président :	DELACROIX Claude		
Membres :	ANAYA Laurence	CHAVERIAT Christophe	PARIS Eric
	CAMELIN Christian	PINARD Isabelle	POUSSIN Virginie

COMMISSION CULTURE			
Président :	VILLEDEIU Florent		
Membres :	CROCHARD Vincent	PINARD Isabelle	CRESTIN-BILLET Catherine
	BUHR Nathalie	CHAVERIAT Christophe	GAY André

COMMISSION DE LA FORÊT COMMUNALE			
Président :	BUSSOD Frédéric		
Membres :	THEVENIN Gérard	CROCHARD Vincent	PARIS Eric
	LEDRO Aurélie		

COMMISSION PETITE ENFANCE			
Présidente :	LAROCHE Jacqueline		
Membres :	CRESTIN-BILLET Catherine	BOIVIN Christiane	BUHR Nathalie
	POUSSIN Virginie	MILLET Nathalie	

COMMISSION MUSÉE DE LA LUNETTE			
Président :	VILLEDIEU Florent		
Membres :	BOIVIN Christiane	BUFFARD François	GAY André
	CALDAS Roger		
	+		
	Mme la Présidente de la Maison de l'Émail		
	M. le Président du Syndicat des Lunetiers (Syndicat des Entreprises de Lunetterie du Massif Jurassien) ou son représentant		
	M. le Président des Amis du Musée		

COMMISSION TECHNIQUE / RÉNOVATION OPAH			
Président :	PETIT Laurent		
Membres :	LACROIX Elisabeth	BUSSOD Frédéric	LAROCHE Jacqueline
	LUZERNE Sylvain	DANREZ Michel	

AUTRES COMMISSIONS MUNICIPALES DE TRAVAIL	
<b>Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)</b>	
- la présidence est assurée par le Maire de Morez	
- les membres de droit sont le Préfet du Jura, le Procureur de la République de Lons-le-Saunier et le Président du Conseil Départemental du Jura	
- les membres sont répartis en trois collèges :	
	1) un collège d'élus désignés par le président, assisté de chefs de service de la ville : - 4 adjoints - Le président de la CCHJ - Le DGS de la Mairie ou son représentant - Le chef de service du Pôle Cohésion sociale et éducation - Le chef de la Police Municipale
	2) un collège de représentants de l'État désignés par le préfet (en attente de désignation)
	3) un collège composé de professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance et désignés par le président du CLSPD. Il s'agit des professionnels suivants : CAF, CIDFF, OPH, Jurabus, SNCF, pompiers, association de commerçants, associations de parents d'élèves FCPE et AAPE, Passerelle 39, Juravem, Association de Sauvegarde de l'Enfance du Jura, collèges, lycée, services sociaux, hôpital.

PERSONNEL COMMUNAL - COMITÉ TECHNIQUE / CHSCT			
Titulaires :	PETIT Laurent	LAROCHE Jacqueline	CHHIV-TEP Chey-Rithy
Suppléants :	PARIS Eric	CAMELIN Christian	PINARD Isabelle

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS H.L.M.			
Membres :	PETIT Laurent	LAROCHE Jacqueline	

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - COMMISSION DE MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPPA) – COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)			
Président :	PETIT Laurent		
Titulaires :	LUZERNE Sylvain	CAMELIN Christian	LAROCHE Jacqueline
	OTRIO Roseline	BOIVIN Christiane	
Suppléants :	DANREZ Michel	LAMY AU ROUSSEAU Eric	LACROIX Elisabeth
	KURT Muzaffer	PARIS Eric	

## AUTRES COMMISSIONS / REPRÉSENTATIONS :

COMMISSION DES IMPÔTS			
Président :	PETIT Laurent		
Titulaires :	LACROIX Elisabeth	BOIVIN Christiane	CAMELIN Christian
	LUZERNE Sylvain	LAROCHE Jacqueline	PARIS Eric
	BUSSOD Frédéric	LAMY AU ROUSSEAU Eric	OTRIO Roseline
	LEDRU Aurélie	CROCHARD Vincent	KURT Muzaffer
	BEAUD Sylvie	CALDAS Roger	CHHIV-TEP Chey-Rithy
	DANREZ Michel		
Suppléants :	DELACROIX Claude	VILLEDIEU Florent	ANAYA Laurence
	CRESTIN-BILLET Catherine	THEVENIN Gérard	BUHR Nathalie
	BUFFARD François	MOUTA Manuel	DA CUNHA Isabel
	BOCQUET Sylvie	MILLET Nathalie	CHIARI Emmanuelle
	CHAVERIAT Christophe	POUSSIN Virginie	
	<del>DAVID Marie Christine*</del>	<del>BILLOT Christophe*</del>	

\* démission du poste de conseiller municipal

PARC NATUREL DU HAUT-JURA			
Titulaires :	KURT Muzaffer	ANAYA Laurence	CHHIV-TEP Chey-Rithy
Suppléants dans l'ordre respectif :	DELACROIX Claude	POUSSIN Virginie	VILLEDIEU Florent

SICTOM DU HAUT-JURA			
Titulaires :	CAMELIN Christian	LACROIX Elisabeth	PARIS Eric
Suppléants :	LAMY AU ROUSSEAU Eric	LAROCHE Jacqueline	KURT Muzaffer

ORGANE DE GESTION DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION (OGEC)	
DANREZ Michel	

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE À L'ENVIRONNEMENT			
Titulaires :	MILLET Nathalie		
Suppléants :	CAMELIN Christian		

MAISON DE L'EMAIL		
GAY André	LAROCHE Jacqueline	OTRIO Roseline
BUFFARD François		

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMCODA	
LUZERNE Sylvain	

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES CENTRALES VILLAGEOISES DU HAUT-JURA			
Titulaires :	VILLEDIEU Florent		
Suppléants :	BUSSOD Frederic		

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** la nouvelle composition des commissions.



### 3 Décision modificative N° 1 - Budget Principal

Délibération n° 89 / 2022

M. le Maire précise qu'après le vote du budget primitif (BP) et l'exécution partielle de celui-ci, il y a lieu de prévoir des mouvements de crédits. Les mouvements sont détaillés à l'assemblée et repris dans les tableaux ci-après :

Date : 09/11/2022 7:58

#### Préparation budget supplémentaire - Vue d'ensemble

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DM n°1			Exercice courant				Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1) + (2) + (3)	Total réalisé	Différence	% réalisé	
<b>Fonctionnement</b>								
Dépense	7 668 529,47		362 900,00	8 031 429,47	4 360 573,03	3 670 856,44	54,29	
Recette	7 668 529,47		362 900,00	8 031 429,47	7 127 786,53	903 642,94	88,75	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>2 767 213,50</b>	<b>-2 767 213,50</b>	<b>0,00</b>	
<b>Investissement</b>								
Dépense	6 737 795,28		505 328,00	7 243 123,28	2 856 294,67	4 386 828,61	39,43	
Recette	6 737 795,28		505 328,00	7 243 123,28	2 445 847,38	4 797 275,90	33,77	
<b>Total Investissement</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>-410 447,29</b>	<b>410 447,29</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total DEPENSE</b>	<b>14 406 324,75</b>		<b>868 228,00</b>	<b>15 274 552,75</b>	<b>7 216 867,70</b>	<b>8 057 685,05</b>	<b>47,25</b>	
<b>Total RECETTE</b>	<b>14 406 324,75</b>		<b>868 228,00</b>	<b>15 274 552,75</b>	<b>9 573 633,91</b>	<b>5 700 918,84</b>	<b>62,88</b>	
<b>Total GENERAL</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>2 356 766,21</b>	<b>-2 356 766,21</b>	<b>0,00</b>	

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DM n°1				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
<b>Fonctionnement-Dépense</b>								
<b>011 Charges à caractère général</b>								
60224 Fournitures administratives	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
6041 Achats d'études (autres que terrains à aménager)	0,00			0,00	2 253,90	-2 253,90	0,00	
6042 Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	169 155,00			169 155,00	112 586,11	56 566,89	66,56	
60511 Eau et assainissement	20 000,00			20 000,00	6 390,66	13 609,34	31,95	
60612 Énergie - Électricité	273 500,00			273 500,00	33 903,21	189 598,79	30,86	
60613 Chauffage urbain	393 000,00			393 000,00	221 639,65	161 360,35	57,87	
60621 Combustibles	3 500,00		1 500,00	5 000,00	7 130,00	-2 130,00	142,60	
60622 Carburants	2 500,00			2 500,00	2 156,26	341,74	86,33	
60623 Alimentation	7 000,00			7 000,00	4 271,99	2 728,01	61,03	
60628 Autres fournitures non stockées	7 200,00		1 500,00	8 700,00	9 493,44	-793,44	109,12	Covid - gants blouses..
60631 Fournitures d'entretien	23 400,00			23 400,00	13 185,24	10 214,76	56,35	
60632 Fournitures de petit équipement	25 000,00			25 000,00	20 433,52	4 566,48	81,73	
60633 Fournitures de voirie	17 400,00			17 400,00	8 863,94	8 536,06	50,94	
60636 Vêtements de travail	1 850,00			2 940,00	1 194,51	1 745,49	40,63	Crèche pas prévu au BP, Agricole pas prévu au i
6064 Fournitures administratives	12 825,00		1 090,00	12 825,00	12 313,09	511,91	96,01	
6065 Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	4 000,00			4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	
6067 Fournitures scolaires	17 507,00			17 507,00	7 979,21	9 527,79	45,59	
6068 Autres matières et fournitures	89 000,00			89 000,00	37 914,64	51 085,36	42,60	
60681 Compte 60681	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
60682 Compte 60682	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
60683 Compte 60683	0,00			0,00	1 030,98	-1 030,98	0,00	
60684 Compte 60684	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
60685 Compte 60685	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
60688 Compte 60688	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
611 Contrats de prestations de services	110 200,00			110 200,00	51 383,11	48 816,89	55,70	
6125 Crédit-bail immobilier	226 144,00			226 144,00	226 143,80	0,20	100,00	
6132 Locations immobilières	6 600,00			6 600,00	5 986,36	611,64	90,73	

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

Page 1 sur 16

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DM n°1				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
<b>Fonctionnement-Dépense</b>								
6135 Locations mobilières	27 000,00			27 000,00	14 182,45	12 817,55	52,53	
614 Charges locales et de copropriété	30 500,00			30 500,00	23 840,37	6 659,63	78,17	
61521 Terrains	16 000,00			16 000,00	6 222,00	9 778,00	38,89	
615221 Entretien et réparations bâtiments publics	8 000,00		5 000,00	13 000,00	16 662,36	-3 662,36	128,17	Batiments - pas prévu au BP
615228 Entretien et réparations autres bâtiments	0,00		500,00	500,00	2 023,93	-1 523,93	404,79	batiments - Parc privé
615231 Entretien et réparations voiries	24 150,00			24 150,00	25 856,22	-1 706,22	107,07	
615232 Entretien et réparations réseaux	1 000,00			1 000,00	670,31	329,69	67,03	
61524 Bols et forêts	40 000,00			40 000,00	48 751,57	-8 751,57	121,88	
61551 Matériel roulant	6 000,00			6 000,00	1 560,77	4 439,23	26,01	
61558 Autres biens mobiliers	19 750,00			19 750,00	3 766,34	15 983,66	19,07	
6156 Maintenance	90 000,00			90 000,00	78 507,33	11 492,67	87,23	
6161 Assurance multirisques	43 775,00			43 775,00	31 173,86	12 601,20	71,21	
617 Etudes et recherches	18 000,00			18 000,00	895,00	17 105,00	4,97	
6182 Documentation générale et technique	10 000,00			10 000,00	7 359,65	2 640,35	73,59	
6184 Versements à des organismes de formation	20 000,00			20 000,00	2 868,70	17 131,30	14,34	
6185 Frais de colloques et séminaires	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
6188 Autres frais divers	3 900,00			3 900,00	0,00	3 900,00	0,00	
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	430,00			430,00	0,00	430,00	0,00	
6226 Honoraires	4 000,00			4 000,00	26 559,43	5 440,57	83,00	AGORA
6227 Frais d'actes et de contentieux divers	40 000,00		28 000,00	68 000,00	14 688,39	25 411,61	36,47	
6228 Divers	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
6231 Annonces et insertions	2 000,00			2 000,00	2 514,69	-514,69	125,73	
6232 Fêtes et cérémonies	123 300,00			123 300,00	77 184,50	46 115,50	62,50	
6236 Catalogues et imprimés	13 800,00			13 800,00	26 058,79	-12 258,79	188,90	
6237 Publications	30 800,00			30 800,00	7 278,55	23 521,45	23,63	
6238 Divers	5 100,00			5 100,00	80,60	5 019,40	1,58	
6241 Transports de biens	0,00		1 750,00	1 750,00	1 716,00	34,00	98,06	Frais de transport facturé
6247 Transports collectifs	8 050,00			8 050,00	2 594,70	3 455,30	42,89	

VUE\_PREP\_HORS\_BP\_C\_COMPT

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DM n°1				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
<b>Fonctionnement-Dépense</b>								
6251 Voyages et déplacements	600,00		1 610,00	2 210,00	2 232,75	-22,75	101,03	Exclusivement frais de transport
6256 Missions	2 000,00			2 000,00	132,20	1 867,80	6,61	
6261 Frais d'affranchissement	7 000,00			7 000,00	742,84	6 257,16	10,46	
6262 Frais de télécommunications	11 100,00			11 100,00	8 405,08	2 694,92	75,72	
627 Services bancaires et assimilés	25 000,00			25 000,00	18 207,71	6 792,29	72,83	
6281 Concours divers (cotisations...)	1 200,00			1 200,00	433,81	766,19	36,15	
6282 Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	4 610,00		1 150,00	5 800,00	5 814,78	-14,78	100,25	
6283 Frais de nettoyage des locaux	5 502,00			5 502,00	2 862,00	2 640,00	47,98	
62875 Aux communes membres du GFP	8 836,00			8 836,00	6 260,60	2 575,40	70,85	
62876 A un GFP de rattachement	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
62878 A d'autres organismes	0,00		225,00	225,00	0,00	0,00	0,00	
6288 Autres services extérieurs	0,00			0,00	149,20	-149,20	0,00	participation classe de mer
63512 Taxes foncières	105 000,00			105 000,00	108 149,13	-3 149,13	103,00	
63513 Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
637 Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	56,00		1 615,00	1 671,00	1 670,54	0,46	99,97	Taxes à l'ha - ONF
<b>Total 011 Charges à caractère général</b>	<b>2 154 240,00</b>		<b>43 980,00</b>	<b>2 198 220,00</b>	<b>1 424 249,11</b>	<b>773 970,89</b>	<b>64,79</b>	
<b>012 Charges de personnel et frais assimilés</b>								
6216 Personnel affecté par le GFP de rattachement	164 000,00			164 000,00	116 930,01	47 069,99	71,30	
6218 Autre personnel extérieur	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
6332 Cotisations versées au F.N.A.L.	8 895,00			8 895,00	7 039,62	1 855,38	79,14	
6336 Cotisations CNFPT et Centres de gestion	33 795,00			33 795,00	25 878,02	7 916,98	76,57	
6338 Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	5 336,00			5 336,00	3 500,63	1 835,37	65,60	
64111 Rémunération principale	660 056,00			660 056,00	552 737,76	97 318,22	85,26	

VUE\_PREP\_HORS\_PP\_C\_COMPTE

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

Page 3 sur 18

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DM n°1				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
<b>Fonctionnement-Dépense</b>								
64112 NBI, SFT et indemnité de résidence	25 427,00			25 427,00	15 652,80	9 774,20	61,56	
64114 Personnel titulaire - Indemnité inflation	0,00			0,00	2 600,00	-2 600,00	0,00	
64118 Autres indemnités	113 455,00			113 455,00	87 625,23	25 829,77	77,23	
64131 Rémunérations	958 640,00			958 640,00	825 755,11	132 884,89	86,14	
64134 Personnel non titulaire - Indemnité inflation	0,00			0,00	4 200,00	-4 200,00	0,00	
64138 Autres indemnités	151 500,00			151 500,00	146 089,74	5 410,26	96,43	
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	437 000,00			437 000,00	281 757,18	175 242,82	59,90	
6453 Cotisations aux caisses de retraite	258 600,00			258 600,00	212 432,54	46 167,46	82,15	
6454 Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	48 000,00			48 000,00	34 711,83	11 288,17	75,46	
6455 Cotisations pour assurance du personnel sociaux	50 000,00			50 000,00	45 370,08	4 629,91	90,74	
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
6475 Médecine du travail, pharmacie	12 650,00			12 650,00	13 092,94	-442,94	103,50	
6488 Autres charges	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total 012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 925 354,00</b>			<b>2 925 354,00</b>	<b>2 365 373,52</b>	<b>559 980,48</b>	<b>80,88</b>	
<b>014 Atténuations de produits</b>								
7391172 Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	6 000,00			6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	
739211 Attributions de compensation	105 000,00			105 000,00	28 448,00	76 552,00	27,09	
739221 FNGIR	10 479,00			10 479,00	9 500,00	1 979,00	81,11	
739223 Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	45 000,00			45 000,00	0,00	45 000,00	0,00	
7398 Reversements, restitutions et prélèvements divers	600,00			600,00	0,00	600,00	0,00	
<b>Total 014 Atténuations de produits</b>	<b>166 979,00</b>			<b>166 979,00</b>	<b>36 948,00</b>	<b>130 031,00</b>	<b>22,13</b>	
<b>022 Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>								
022 Dépenses imprévues ( fonctionnement )	93 820,00			93 820,00	0,00	85 927,00	0,00	

VUE\_PREP\_HORS\_BP\_C\_COMPTE

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DM n°1				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà votés (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
<b>Fonctionnement-Dépense</b>								
<b>Total 022 Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	93 820,00		-7 883,00	85 937,00	0,00	85 937,00	0,00	
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>								
023 Virement à la section d'investissement	1 582 672,47		457 168,00	2 039 840,47	0,00	2 039 840,47	0,00	
<b>Total 023 Virement à la section d'investissement</b>	1 582 672,47		457 168,00	2 039 840,47	0,00	2 039 840,47	0,00	
<b>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>								
675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00			0,00	37 888,21	-37 888,21	0,00	
6761 Différences sur réalisations (positives) transférées en invest.	0,00			0,00	204 311,79	-204 311,79	0,00	
6811 Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	103 177,00		4 949,00	108 126,00	0,00	108 126,00	0,00	
6817 Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	0,00	Retus d'admission en non valeur
<b>Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	103 177,00		6 349,00	109 526,00	242 000,00	-132 474,00	220,95	
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>								
6512 Droits d'utilisation - Informatique en nuage	3 060,00			3 060,00	222,77	2 837,23	7,28	
6518 Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	2 740,00			2 740,00	947,86	1 792,14	34,59	
6531 Indemnités	109 238,00			109 238,00	91 202,65	18 035,35	83,45	
6532 Frais de mission	100,00			100,00	0,00	100,00	0,00	
6533 Cotisations de retraite	9 947,00			9 947,00	6 151,89	3 795,31	61,84	
6534 Cotisations de sécurité sociale - part patronale	8 751,00			8 751,00	7 371,54	1 379,46	84,24	
6535 Formation	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DM n°1			Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	
<b>Fonctionnement-Dépense</b>							
56372 Colisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	0,00			0,00	100,91	-100,91	0,00
5641 Créances admises en non-valeur	1 174,00			1 174,00	5 617,60	-4 443,60	478,50
5642 Créances éteintes	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
56541 Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	35 000,00			35 000,00	0,00	35 000,00	0,00
56548 Autres contributions	5 800,00			5 800,00	25 077,05	-19 277,05	432,36
5658 Autres contributions obligatoires	30 000,00			30 000,00	20 984,87	9 015,13	69,95
567341 Communes membres du GFP	14 000,00			14 000,00	0,00	14 000,00	0,00
567358 Autres groupements	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
567362 CCAS	76 909,00			76 909,00	0,00	76 909,00	0,00
5674 Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	309 632,00		-150 000,00	159 632,00	86 244,20	64 587,80	57,18
56888 Autres	0,00			0,00	7 740,70	-7 740,70	0,00
<b>Total 65 Autres charges de gestion courante</b>	597 551,00		-150 000,00	447 551,00	251 661,84	195 889,16	56,23
<b>66 Charges financières</b>							
66111 Intérêts réglés à l'échéance	30 736,00		3 393,00	34 129,00	26 834,96	7 294,04	78,63
66112 Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
6688 Autres	0,00		5 403,00	5 403,00	0,00	5 403,00	0,00
<b>Total 66 Charges financières</b>	30 736,00		8 796,00	39 532,00	26 834,96	12 697,04	67,86
<b>67 Charges exceptionnelles</b>							
6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00			0,00	998,41	-998,41	0,00
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00		4 500,00	5 500,00	6 013,15	486,85	92,51
6745 Subventions aux personnes de droit privé	12 000,00			12 000,00	5 894,04	6 105,96	49,12
678 Autres charges exceptionnelles	0,00			0,00	660,00	-660,00	0,00

VUE\_PREP\_HORS\_BP\_C\_COMPTE

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

Page 5 sur 18

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DM n°1				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
<b>Fonctionnement-Dépense</b>								
<b>Total 67 Charges exceptionnelles</b>	14 000,00		4 500,00	18 500,00	13 505,60	4 994,40	73,00	
<b>68 Dotations aux amortissements et aux provisions</b>								
6817 Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total 68 Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total Fonctionnement - Dépense</b>	7 665 529,47		362 900,00	8 031 429,47	4 350 573,03	3 670 856,44	54,29	
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>								
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	834 924,47			834 924,47	834 924,47	0,00	100,00	
<b>Total 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	834 924,47			834 924,47	834 924,47	0,00	100,00	
<b>013 Atténuations de charges</b>								
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	50 000,00		38 000,00	88 000,00	89 006,42	-1 006,42	101,15	
6459 Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	4 000,00		6 800,00	10 800,00	6 800,00	4 000,00	62,96	Inflation 6800 € -
<b>Total 013 Atténuations de charges</b>	54 000,00		44 800,00	98 800,00	95 806,42	2 991,58	96,97	
<b>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>								
722 Immobilisations corporelles	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
777 Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	95 833,00			95 833,00	0,00	95 833,00	0,00	

VUE\_PREP\_HORS\_BP\_C\_COMPT

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

Page 7 sur 16



## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DM n°1			Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	
<b>Fonctionnement-Recette</b>							
<b>Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	95 833,00			95 833,00	0,00	95 833,00	0,00
<b>70 Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>							
7011 Ventes d'eau	0,00			0,00	0,00	0,00	
7022 Coupes de bois	60 000,00		70 000,00	120 000,00	175 753,00	-55 753,00	146,46 coupe de bois
7023 Menus produits forestiers	1 000,00			1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
7025 Taxes d'affouage	0,00			0,00	550,00	-550,00	0,00
7028 Autres produits agricoles et forestiers	400,00			400,00	100,00	300,00	25,00
70311 Concession dans les cimetières (produit net)	1 000,00		5 000,00	6 000,00	9 528,00	-3 528,00	158,80
70321 Droits de stationnement et de location sur la voie publique	1 000,00		5 000,00	6 000,00	10 081,40	-4 081,40	169,02
70323 Redevance d'occupation du domaine public communal	3 199,00			3 199,00	1 165,00	2 034,00	36,42
7035 Locations de droits de chasse et de pêche	200,00			200,00	0,00	200,00	0,00
70388 Autres redevances et recettes diverses	0,00		4 000,00	4 000,00	4 653,97	-653,97	121,35 redevance reseau GRDF
704 Travaux	0,00			0,00	77,00	-77,00	0,00
70611 Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
7062 Redevances et droits des services à caractère culturel	25 000,00		18 000,00	43 000,00	56 558,22	-13 558,22	131,53 Visites musée
70632 A caractère de loisirs	2 000,00			2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
7066 Redevances et droits des services à caractère social	316 474,00			316 474,00	305 586,56	10 887,44	96,56
70688 Autres prestations de services	500,00			500,00	876,71	-376,71	175,34
7078 Autres marchandises	0,00			0,00	288,77	-288,77	0,00
7083 Locations diverses (autres qu'immeubles)	34 800,00			34 800,00	32 285,31	2 514,69	92,77
70841 aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Ecoles	50 000,00			50 000,00	25 142,00	24 858,00	50,28

VUE\_PREP\_HORS\_BP\_C\_COMPTE

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DM n°1			Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	
<b>Fonctionnement-Recette</b>							
70846 Au GFP de rattachement	21 000,00			21 000,00	51 970,00	-30 970,00	247,48
70848 aux autres organismes	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
70873 par les C.C.A.S	300,00			300,00	0,00	300,00	0,00
70879 Par le GFP de rattachement	10 100,00			10 100,00	0,00	10 100,00	0,00
70878 par d'autres redevables	150,00			150,00	35 863,14	-25 713,14	17 242,09
7088 Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	0,00			0,00	-1 234,25	-1 234,25	0,00
<b>Total 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	517 123,00		102 000,00	619 123,00	701 915,33	-82 792,33	113,37
<b>73 Impôts et taxes</b>							
73111 Impôts directs locaux	1 491 940,00			1 491 940,00	1 237 366,00	204 574,00	86,29
7318 Autres impôts locaux ou assimilés	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
7336 Droits de place	5 000,00			5 000,00	1 664,00	3 336,00	33,68
7351 Taxe sur la consommation finale d'électricité	90 000,00			90 000,00	87 116,14	2 883,86	96,80
7362 Taxes de séjour	5 000,00			5 000,00	6 273,26	-1 273,26	125,47
7371 Taxe sur les rhums	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	100 000,00			100 000,00	108 730,00	-8 730,00	108,73
<b>Total 73 Impôts et taxes</b>	1 691 940,00			1 691 940,00	1 491 169,40	200 770,60	88,13
<b>74 Dotations, subventions et participations</b>							
7411 Dotation forfaitaire	1 294 176,00			1 294 176,00	1 099 221,25	204 954,75	84,16
74121 Dotation de solidarité rurale	631 361,00			631 361,00	631 361,00	0,00	100,00
74127 Dotation nationale de péréquation	144 483,00			144 483,00	1 44 483,00	0,00	100,00
744 FCTVA	100 000,00			100 000,00	630,03	99 369,97	0,63
74718 Autres	50 000,00			50 000,00	103 463,38	-53 463,38	206,93
7472 Régions	6 000,00		3 800,00	9 800,00	20 304,00	-10 504,00	207,18
7473 Départements	5 000,00			5 000,00	4 000,00	1 000,00	80,00
74748 Autres communes	289 022,00			289 022,00	32 432,00	256 590,00	11,22

VUE\_PREP\_HORS\_BP\_C\_COMPTE Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DMI n°1				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
<b>Fonctionnement-Recette</b>								
74751 GFP de rattachement	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
7477 Budget communautaire et fonds structurels	0,00			0,00	61 151,00	-61 151,00	0,00	
7478 Autres organismes	435 741,00			435 741,00	436 141,49	-400,49	100,09	
7482 Compensation pour perte de taxe additionnelle ...	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
74834 Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	0,00			0,00	47 469,00	-47 469,00	0,00	
74835 Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	105 451,00			105 451,00	0,00	105 451,00	0,00	
748371 Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
748388 Autres	0,00			0,00	8 057,20	-8 057,20	0,00	
7485 Dotation pour les titres sécurisés	12 000,00			12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	
7488 Autres attributions et participations	0,00			0,00	48,00	-48,00	0,00	
<b>Total 74 Dotations, subventions et participations</b>	<b>3 073 234,00</b>		<b>3 800,00</b>	<b>3 077 034,00</b>	<b>2 578 751,35</b>	<b>498 272,65</b>	<b>83,81</b>	
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>								
752 Revenus des immeubles	480 000,00			480 000,00	273 831,33	206 068,67	57,07	
7588 Autres produits divers de gestion courante	17 500,00			17 500,00	19 305,95	-1 805,95	110,32	
<b>Total 75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>497 500,00</b>			<b>497 500,00</b>	<b>293 237,29</b>	<b>204 262,71</b>	<b>58,94</b>	
<b>76 Produits financiers</b>								
7688 Autres produits financiers	0,00		10 300,00	10 300,00	10 345,04	-45,04	100,44	Remb Intérêts emprunts Chauffage
<b>Total 76 Produits financiers</b>	<b>0,00</b>		<b>10 300,00</b>	<b>10 300,00</b>	<b>10 345,04</b>	<b>-45,04</b>	<b>100,44</b>	
<b>77 Produits exceptionnels</b>								
7713 Libéralités reçues	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
773 Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 000,00		10 000,00	11 000,00	20 613,41	-9 613,41	187,39	

VUE\_PREP\_HORS\_BP\_C\_COMPTE

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DM n°1				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
<b>Fonctionnement-Recette</b>								
774 Subventions exceptionnelles	0,00		80 000,00	80 000,00	80 059,50	-59,50	100,07	COVID
775 Produits des cessions d'immobilisations	130 000,00		112 000,00	242 000,00	242 000,00	0,00	100,00	vente 185 rue Rép.
7788 Produits exceptionnels divers	772 975,00			772 975,00	778 932,32	-5 957,32	100,77	
<b>Total 77 Produits exceptionnels</b>	<b>903 975,00</b>		<b>202 000,00</b>	<b>1 105 975,00</b>	<b>1 121 605,23</b>	<b>-15 630,23</b>	<b>101,41</b>	
<b>Total Fonctionnement - Recette</b>	<b>7 668 529,47</b>		<b>362 900,00</b>	<b>8 031 429,47</b>	<b>7 127 766,53</b>	<b>903 642,94</b>	<b>88,75</b>	

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DMI n°1			Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	
<b>Investissement-Dépense</b>							
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté							
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	645 005,89			645 005,89	645 005,89	0,00	100,00
<b>Total 001</b>	645 005,89			645 005,89	645 005,89	0,00	100,00
020 Dépenses imprévues (investissement)							
020 Dépenses imprévues (investissement)	70 000,00		-10 314,00	59 686,00	0,00	59 686,00	0,00
<b>Total 020</b>	70 000,00		-10 314,00	59 686,00	0,00	59 686,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections							
13911 Etat et établissements nationaux	90 175,00			90 175,00	0,00	90 175,00	0,00
13912 Régions	1 667,00			1 667,00	0,00	1 667,00	0,00
13913 Départements	1 500,00			1 500,00	0,00	1 500,00	0,00
13918 Autres	2 491,00			2 491,00	0,00	2 491,00	0,00
2313 Constructions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 040</b>	95 833,00			95 833,00	0,00	95 833,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves							
10226 Taxe d'aménagement	10 774,00			10 774,00	1 003,95	9 770,05	9,32
<b>Total 10</b>	10 774,00			10 774,00	1 003,95	9 770,05	9,32
16 Emprunts et dettes assimilées							
1641 Emprunts en euros	160 000,00		10 314,00	170 314,00	148 996,97	21 317,03	87,48

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DIM n°1				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
<b>Investissement-Dépense</b>								
165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00		10 000,00	10 000,00	4 619,48	5 380,52	46,19	Rien prévu au budget
<b>Total 16</b>	160 000,00		20 314,00	180 314,00	153 616,45	26 697,55	85,19	
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>								
202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
2031 Frais d'études	50 000,00			50 000,00	7 777,61	42 222,39	15,56	
2051 Concessions et droits similaires	21 200,00			21 200,00	12 587,86	8 612,14	59,38	
<b>Total 20</b>	71 200,00			71 200,00	20 365,47	50 834,53	28,60	
<b>204 Subventions d'équipement versées</b>								
2041512 GFP de rattachement - Bâtiments et installations	19 500,00			19 500,00	12 081,05	7 418,95	61,95	
2041582 Autres groupements - Bâtiments et installations	69 000,00			69 000,00	22 470,00	46 530,00	32,57	
<b>Total 204</b>	88 500,00			88 500,00	34 551,05	53 948,95	39,04	
<b>21 Immobilisations corporelles</b>								
2111 Terrains nus	3 000,00		24 000,00	27 000,00	24 000,00	3 000,00	88,89	Achat CHOUIER Akram
2115 Terrains bâtis	600 000,00		151 218,00	751 218,00	410 640,00	340 578,00	54,66	réserves foncières;SEMCODA 4 commerces - a
2116 Cimetières	7 000,00		-7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- + 21316 - cimetière
2117 Bois et forêts	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	10 000,00			10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	
21281 Compte 21281	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
21316 Équipements du cimetière	64 200,00		7 000,00	71 200,00	39 154,50	22 045,50	54,99	- + 21316 -Columbariums + urnes (devis 1320C
21318 Autres bâtiments publics	200 400,00		22 250,00	222 650,00	92 249,17	130 400,83	41,43	potaili ext ... - salle des fêtes;loge hivernal + 5loc
2132 Immeubles de rapport	973 802,23		-43 002,00	930 800,23	408 480,06	522 320,17	43,88	-> article 2135 - 4 commerces ;Achat maison jcl

VUE\_PREP\_HORS\_BP\_C\_COMPTE

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

Page 13 sur 18

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DIM n°1			Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	
<b>Investissement-Dépense</b>							
2135 Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	929 618,07		362 362,00	1 291 980,07	708 584,51	583 445,56	54,84
2138 Autres constructions	20 000,00		-20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533 Réseaux câblés	32 000,00		0,00	32 000,00	0,00	32 000,00	0,00
21578 Autre matériel et outillage de voirie	6 000,00		0,00	6 000,00	6 322,40	-322,40	105,37
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	28 967,45		0,00	28 967,45	19 179,50	9 787,95	66,21
2161 Oeuvres et objets d'art	21 990,00		0,00	21 990,00	0,00	21 990,00	0,00
2168 Autres collections et oeuvres d'art	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	7 000,00		0,00	7 000,00	2 601,43	4 398,57	37,16
2182 Matériel de transport	9 000,00		-2 250,00	6 750,00	1 742,29	5 007,71	25,61
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	59 461,00		0,00	59 461,00	41 899,68	17 561,32	70,47
2184 Mobilier	37 218,50		0,00	37 218,50	4 402,33	32 816,17	11,83
2185 Cheptel	0,00		750,00	750,00	663,25	86,75	88,43
2188 Autres immobilisations corporelles	113 416,61		0,00	113 416,61	58 870,51	54 546,10	51,91
<b>Total 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>3 113 073,86</b>		<b>485 328,00</b>	<b>3 608 401,86</b>	<b>1 818 739,63</b>	<b>1 789 662,23</b>	<b>50,40</b>
<b>23 Immobilisations en cours</b>							
2312 Agencements et aménagements de terrains	0,00		243 000,00	243 000,00	9 578,88	233 421,12	3,94
231281 Compte 231281	243 000,00		-243 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313 Constructions	1 619 637,85		-40 000,00	1 579 637,85	2 547,85	1 577 090,00	0,16
231311 Compte 231311	0,00		0,00	0,00	4 211,35	-4 211,35	0,00
231312 Compte 231312	20 000,00		0,00	20 000,00	16 797,98	3 202,02	83,99
231318 Compte 231318	0,00		0,00	0,00	359,52	-359,52	0,00
23132 Compte 23132	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23138 Compte 23138	185 200,00		0,00	185 200,00	35 945,40	149 254,60	19,41
2314 Constructions sur sol d'autrui	17 221,06		0,00	17 221,06	0,00	17 221,06	0,00

VUE\_PREF\_HORS\_BP\_C\_COMPTE

Préparation budget supplémentaires - Présentation par compte

Page 14 sur 18

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DIM n°1			Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	
<b>Investissement-Dépense</b>							
2315 Installations, matériel et outillage techniques	298 349,62		126 000,00	424 349,62	90 473,02	333 876,60	21,32
23151 Compte 23151	86 000,00		-86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23152 Compte 23152	10 000,00			10 000,00	11 524,61	-1 524,61	115,25
231534 Compte 231534	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
231538 Compte 231538	0,00			0,00	3 990,00	-3 990,00	0,00
2316 Restauration des collections et oeuvres d'art	4 000,00			4 000,00	0,00	4 000,00	0,00
238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immcs corporelles	0,00			0,00	7 563,62	-7 563,62	0,00
<b>Total 23 Immobilisations en cours</b>	<b>2 463 466,53</b>			<b>2 463 466,53</b>	<b>163 012,23</b>	<b>2 300 396,30</b>	<b>7,37</b>
<b>Total Investissement - Dépense</b>	<b>6 737 796,28</b>		<b>505 528,00</b>	<b>7 243 324,28</b>	<b>2 656 294,67</b>	<b>4 386 828,61</b>	<b>39,43</b>
<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>							
021 Virement de la section de fonctionnement	1 582 672,47		457 168,00	2 039 840,47	0,00	2 039 840,47	0,00
<b>Total 021 Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 582 672,47</b>		<b>457 168,00</b>	<b>2 039 840,47</b>	<b>0,00</b>	<b>2 039 840,47</b>	<b>0,00</b>
<b>024 Produits de cessions</b>							
024 Produits de cessions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 024 Produits de cessions</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>							
192 Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	0,00			0,00	204 311,79	-204 311,79	0,00
2111 Terrains nus	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
2115 Terrains bâtis	0,00			0,00	37 688,21	-37 688,21	0,00
2802 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

VUE\_PREP\_HORS\_BP\_C\_COMPTE Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte



## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DM n°1			Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	
<b>Investissement-Recette</b>							
28031 Amortissements des frais d'études	41 070,59			41 070,59	0,00	41 070,59	0,00
2804151 GFP de rattachement - Bâtiments et installations	2 281,33			2 281,33	0,00	2 281,33	0,00
2804158 Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	311,00			311,00	0,00	311,00	0,00
2804158 Autres groupements - Bâtiments et installations	371,60			371,60	0,00	371,60	0,00
2804182 Autres org publics - Bâtiments et installations	3 527,93			3 527,93	0,00	3 527,93	0,00
28051 Concessions et droits similaires	13 660,65			13 660,65	0,00	13 660,65	0,00
28128 Autres agencements et aménagements de terrains	7 027,46			7 027,46	0,00	7 027,46	0,00
281311 Hôtel de ville	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
281318 Autres bâtiments publics	1 490,17			1 490,17	0,00	1 490,17	0,00
28132 Immeubles de rapport	7 624,24		4 946,00	12 573,24	0,00	12 573,24	0,00
28135 Installat* générates, agencements, aménagement des construct*	3 052,58			3 052,58	0,00	3 052,58	0,00
28138 Autres constructions	1 988,13			1 988,13	0,00	1 988,13	0,00
28151 Réseaux de voirie	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
28152 Installations de voirie	226,50			226,50	0,00	226,50	0,00
28158 Autres installations, matériel et outillage techniques	940,27			940,27	0,00	940,27	0,00
28181 Installations générales, agencements et aménagements divers	2 887,88			2 887,88	0,00	2 887,88	0,00
28182 Matériel de transport	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
28183 Matériel de bureau et matériel informatique	12 344,33			12 344,33	0,00	12 344,33	0,00
28184 Mobilier	1 565,42			1 565,42	0,00	1 565,42	0,00
28185 Cheptel	191,70			191,70	0,00	191,70	0,00
28188 Autres immobilisations corporelles	2 635,22			2 635,22	0,00	2 635,22	0,00
4912 Provisions pour dépréciation des comptes de redevables	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	0,00

VUE\_PREP\_HORS\_BP\_C\_COMPTE

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2022

	DM n°1				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
<b>Investissement-Recette</b>								
<b>Total 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	103 177,00		6 349,00	109 526,00	242 000,00	-132 474,00	220,95	
<b>10 Dotations, fonds divers et réserves</b>								
10222 F.C.T.V.A.	988 270,00			988 270,00	68 100,68	920 169,32	6,88	
10226 Taxe d'aménagement	13 000,00			13 000,00	16 443,46	-3 443,46	126,45	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 463 976,81			1 463 976,81	1 463 976,81	0,00	100,00	
<b>Total 10 Dotations, fonds divers et réserves</b>	2 465 246,81			2 465 246,81	1 548 520,95	916 725,86	62,81	
<b>13 Subventions d'investissement</b>								
1311 Etat et établissements nationaux	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
1313 Départements	27 034,00			27 034,00	177 489,59	-150 465,59	656,59	
1321 Etat et établissements nationaux	520 000,00			520 000,00	123 862,89	396 137,11	23,82	
1322 Régions	872 100,00			872 100,00	135 000,00	737 100,00	15,48	
1323 Départements	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
13241 Communes membres du GFP	85 000,00			85 000,00	0,00	85 000,00	0,00	
13251 GFP de rattachement	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
13258 Autres groupements	30 000,00			30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	
1326 Autres établissements publics locaux	420 000,00			420 000,00	0,00	420 000,00	0,00	
1328 Autres	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
1331 Dotation d'équipement des territoires ruraux	525 000,00			525 000,00	150 959,80	374 040,20	28,75	
1341 Dotation d'équipement des territoires ruraux	82 000,00			82 000,00	2 424,78	79 575,22	2,96	
<b>Total 13 Subventions d'investissement</b>	2 561 134,00			2 561 134,00	568 747,06	1 971 386,94	23,03	
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>								
1641 Emprunts en euros	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	



**M. le Maire** commente le tableau affiché à l'écran avec les décisions modificatives (DM) du budget. Concernant l'entretien et la réparation de bâtiment public, il y a une somme forfaitaire, mais en fonction des besoins on peut l'abonder, il y a 5000 € à rajouter ; c'est variable en fonction des impératifs. Une ligne a été créée sur les autres bâtiments, cela concerne les bâtiments privés de la commune. La ligne des honoraires pour une augmentation de 28000 € concerne la prestation d'AGORA, prestataire extérieur qui a aidé à la réalisation du budget 2022 vu le manque de ressource. Cela a permis de poser les bonnes marques au sein de la collectivité. La ligne de transports de bien avec une augmentation de crédits de 1750 € est une séparation de la ligne budgétaire sur les missions.

**Mme Provent**, responsable des finances, précise qu'en effet il faut séparer les dépenses de frais de missions qui engendrent obligatoirement un hébergement ou une restauration, des frais de déplacement « seul » qui n'engendrent pas d'autre dépense.

**M. le Maire** rappelle que le dernier budget a été fait par AGORA qui ne connaît pas parfaitement le fonctionnement de la collectivité, il y a donc forcément des petites corrections à faire.

La ligne autres impôts et taxes concerne la taxe à l'hectare que nous facture l'ONF pour la gestion de nos hectares de forêts. Précédemment elle était dans un autre compte, mais elle a été replacée au bon endroit.

Au niveau des charge de personnel le maire précise qu'il aurait aimé indiquer 28 000 € en diminution de crédits par rapport à la prestation d'AGORA puisque cela a compensé un manque de personnel, mais il y a eu une décision qui s'est imposée à nous d'augmenter de 3.5% le point d'indice des fonctionnaires depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Sur le BP à hauteur de 2.7 millions, cela représente plus de 100 000 € par an donc ce n'est pas anodin. Pour cette année cela représente 50 000 € et nous avons pu les intégrer dans la dépense du BP prévue. C'est pour cette raison que cette somme ne peut pas être déduite, même si dans l'esprit il aurait souhaité le faire.

Ensuite sur les dépenses il y avait 93 120 € de dépenses imprévues, pour équilibrer la décision modificative nous récupérons 7893 €, vous voyez cela reste raisonnable.

Ensuite sur le virement à la section investissement il y a des recettes supplémentaires donc il est possible de verser 457 000 € en plus de ce qui était prévu au BP, cela permet d'équilibrer la décision modificative. Ce n'est pas anodin, vous notez que nous avons été prudents lors du Budget Primitif (BP). Il y a quelque dépense d'ordre, c'est un ajustement sans incidence comptable, cela s'équilibre. Concernant la ligne subvention de fonctionnement aux associations et autres, il était prévu 300 000 €, c'est ce qui était le cas auparavant. L'an dernier nous avons versé 2 fois la cotisation à l'OGEC Notre-Dame à hauteur de 75 000 €. Avant, il y avait aussi la subvention d'équilibre du CCAS qui était dedans. Au final nous récupérons 150 000 € cette année. La bonne somme à mettre pour l'année prochaine sera de l'ordre de 220/230 000 €.

Un emprunt n'avait pas été saisi au BP, il a 3393 € à rajouter. Les 5403 € sont les frais de portage des achats faits par l'intermédiaire de l'EPF. Cela correspond à environ 1% du bien.

En charge exceptionnelle il y a 4500 € sur des titres annulés. Mme Provent précise que c'est une régularisation sur des imputations erronées de l'exercice précédent.

En tout cela fait des dépenses de 362 000 € supplémentaires, mais avec 467 000 de virement à la section investissement, cela fait donc globalement des dépenses en moins.

On passe aux recettes. Il y a 38 000€ en plus en atténuation de charge, cela correspond à des remboursements suite à des arrêts maladie par notre assurance. Au BP nous mettons la somme que l'on connaît au jour J, puisque nous ne faisons pas d'anticipation sur les arrêts maladie. Lors d'une DM, nous pouvons équilibrer en fonction. Il y a d'autres remboursements sur charge liés à l'inflation, soit 6800 en supplément.

Produits et services avec 70 000 € en plus avec les coupes de bois. En toute honnêteté lorsque nous avons fait le BP, nous avons mis la recette moyenne, mais vous savez qu'il y a plusieurs annulations de coupes et de ventes les années précédentes avec les bois scolytés. On a un surplus sur cette année, c'est pour cela qu'en 2022 il y a 120 000 €. En faisant la moyenne avec les années précédentes, nous sommes toujours à 50/60 000 € de revenu brut de coupes de bois.

Concernant la Concession dans les cimetières, c'est grâce au travail de notre collègue qui suit de près les renouvellements. Mme Provent a mis 5000 € pour s'approcher de la moyenne que l'on peut espérer chaque année.

Il y a 5000 € de droit de stationnement à modifier, à affiner les années suivantes.

Une recette avait été oubliée au BP pour la redevance du réseau GRDF. Il paie une redevance pour le réseau qui traverse la ville, cela correspond à 4853.97 €.

Ensuite nous avons une bonne surprise puisque nous sommes parties sur une base basse pour notre musée, après 2 ans difficiles. Mme Provent a ajouté 18 000 €, mais il pourrait y avoir plus puisqu'à ce jour c'est 56 558 € de recette, c'est plus que les années moyennes qui était de l'ordre de 40/45 000€. J'espère que nous aurons les explications du service pour nous dire comment s'est passé l'année.

M. Luzerne précise que le tarif avait été augmenté, ce qui peut expliquer en partie cette hausse.

M. le Maire répond que c'est une bonne remarque, le tarif avait en effet été augmenté de 1 €.

Il y a 3800 € de subvention de la Région qui n'avaient pas été comptés pour le musée de la lunette. Des produits financiers n'avaient pas été mis, ce sont des remboursements des emprunts de la chaufferie. Vous savez que l'emprunt avait été fait sur le budget général pour l'ANRU. Vous le verrez ensuite puisque cela fait l'objet d'une délibération, il y a une quote-part de ce projet ANRU qui est attribuée de manière forfaitaire à la chaufferie et donc que l'on redistribue sur le budget annexe de la chaufferie, à hauteur de 10 345 €.

En Produit exceptionnel nous avons 10 000 € de recette qui ne concernent pas l'exercice 2022, mais le précédent, ce sont des recettes arrivées en retard.

En subvention exceptionnelle, il s'agit d'aide liée au COVID, l'Etat a versé 80 000 € pour les frais liés à la tenue du centre de vaccination. Il y a également la vente du 185 rue de la république à 112 000 € qui n'était pas actée de manière certaine. La prudence budgétaire veut que du moment que la vente n'est pas certaine on ne l'inscrive pas. Les 130 000 € inscrits correspondaient à la vente de l'usine Fidela qui avait été signée.

**M. Luzerne** ajoute qu'il reste de bonnes surprises pour la fin de l'année.

**M. le Maire** passe aux dépenses d'investissement. De la même manière, il y avait 70 000€ inscrits par prudence en imprévu, nous piochons 10 314 € pour équilibrer la décision modificative.

Les 10 000 € de la ligne dépôt et cautionnement correspondent aux cautions que nous devons lorsque les locataires s'en vont. M. Provent a provisionné suffisamment pour ne pas manquer en fin d'année.

Sur le chapitre 21, il n'y avait que 3 000 € et nous avons acheté le terrain SCHOUITER au-dessus de l'école du Puits, il y a donc 24 000 d'ajoutés.

Ensuite je vous propose une enveloppe pour faire des achats, 151 218 c'est ce qui est nécessaire pour racheter 3 bâtiments achetés par l'EPF il y a quelques années. Il y a 8 ans de portage, ensuite nous sommes obligées de racheter par quart sur 4 années, mais il est possible de racheter en direct.

- Le premier était la maison Colombo au-dessus de la gare. Elle avait été achetée 45 000 €, elle sera rachetée à ce prix auquel il faut ajouter les frais de notaire d'environ 2%.

- le second achat est le tènement situé rue pierre Morel racheté à Di Lena. Cette rue était du domaine privé, donc nous avons racheté un bout. Dans ce secteur il y a l'immeuble Di Lena dont on ne sait toujours pas que faire et pour lequel j'attends vos idées d'aménagement. Il y a également la maison Sid au bout vers le pont que l'on doit détruire. Cela avait été acheté 80 000 € il y a quelque temps, pour le projet de l'Échappé Bienne c'est bien de racheter maintenant et de ne pas payer des frais de portage de manière inutile. Il y a quelques recettes avec des garages loués, mais cela reste anecdotique.

- le troisième achat est la maison Sarran, qui est devant l'usine dont nous sommes déjà propriétaire. C'est pareil il y a déjà quelques années de frais de portage. Tant qu'à faire s'il est possible de les éviter c'est bien, sachant qu'il y a déjà des locataires et c'est toujours plus compliqué avec des intermédiaires. M. le Maire propose de racheter la maison. Elle avait été payée 150 000 €, avec des frais de notaire autour de 3000 €. En tout il y a eu 112 000 € de recette de loyers auquel il faut déduire quelques factures de gaz. Au final il faut pour 60/70 000 € pour racheter ce bâtiment immédiatement qui sera toujours loué. Si on laissait la fin du portage nous l'aurions racheté 0 €, mais ce n'est pas la peine d'attendre et il sera plus facile de gérer les locataires.

Une différence est notée entre la note de synthèse et le document projeté. Mme Provent explique que sur le budget officiel remis dans la note de synthèse il y a les opérations d'équipement qui se retrouvent plus bas. Dans le cas de l'article 21, on a enlevé 139 000 € pour les mettre sur les 4 commerces puisque l'achat est terminé, et nous avons rajouté effectivement toutes les opérations EPF pour 151 218 €. C'est une différence d'édition, mais les chiffres sont bons.

En continuant sur le compte 2135 avec 929 000 € il s'agit de la revitalisation globale pour la ville, nous abondons en mettant une provision de 362 362 € pour équilibrer notre DM. Les 20 000 en moins sont le portail extérieur inscrit ailleurs et puis le moins 2250 € c'est la bétailière inscrite également ailleurs dans le cheptel. 663 € d'achat dans ce chapitre concernent les 10 brebis achetées pour pâturer en saison.

Au chapitre 23, il y a plus et moins 243 000 pour avoir les bonnes inscriptions budgétaires. Sinon les 40 000 en moins seront ajoutés pour compléter l'enveloppe des changements de molochs.

126 000 € à rajouter en 2315 en aménagement de voirie, il s'agit d'un toilettage des chiffres pour les mettre là où ils doivent aller en exécution. Pareil il y a 86 000 € retirés du compte 23151.

Les **conseillers** demandent à ce que la prochaine fois le budget soit plus lisible car le document fourni est trop dense dans la note de synthèse elle-même. M. le Maire confirme et demande à ce que le document le plus lisible soit inclus dans le Procès-Verbal.

**M. le Maire** reprend avec le virement de la section de fonctionnement avec le virement de la section de fonctionnement pour 457 168 €

Au niveau des recettes il y a des bricoles avec des petits ajustements. Sur les autres immobilisations financières il y a 180 611 €, il s'agit du remboursement du capital de l'emprunt de la chaufferie.

Le total figurant dans le bas de la note de synthèse de 505 328 € est bien identique au total du tableau projeté à l'écran.

Vous notez que ce sont des DM dans lesquels beaucoup de choses sont des inscriptions de rattrapage, ce ne sont pas des manques ou dépenses supplémentaires non assumés, cela montre que le BP était prudent. C'était le souhait à l'époque, car nous n'étions pas sûrs de tomber juste, c'est dans le bon sens que ces DM vous sont présentées.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,  
DÉCIDE de :

- **ACCEPTER** et **APPORTER** au Budget Primitif 2022 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.
- **VALIDER** les achats à l'EPF des 3 lots suivants :
  - Maison « Colombo » située rue de la Die
  - Tènement Di Lena situé rue Pierre Morel
  - Maison Sarran située rue Wladimir Gagneur

#### 4 Décision Modificative N° 2 - Budget chaufferie bois

Délibération n° 90 / 2022

M. le Maire précise qu'après le vote du budget primitif de la chaufferie bois et l'exécution partielle de celui-ci, il y a lieu de prévoir des mouvements de crédits. Les mouvements sont détaillés à l'assemblée dans les tableaux présentés ci-après.

Date : 09/11/2022 8:25
<b>Préparation budget supplémentaire - Vue d'ensemble</b>
120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 07 - CHAUFFERIE BOIS MOREZ - 839 00 / 2022

	DM n°2			Exercice courant				Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1) + (2) + (3)	Total réalisé	Différence	% réalisé	
<b>Fonctionnement</b>								
Dépense	380 876,39			380 876,39	89 827,29	291 049,10	23,58	
Recette	380 876,39			380 876,39	264 772,17	116 104,22	69,52	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>174 944,88</b>	<b>-174 944,88</b>	<b>0,00</b>	
<b>Investissement</b>								
Dépense	1 211 564,24			1 211 564,24	100 175,53	1 111 388,71	8,27	
Recette	1 211 564,24			1 211 564,24	1 024 986,00	186 578,24	84,60	
<b>Total Investissement</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>924 810,47</b>	<b>-924 810,47</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total DEPENSE</b>	<b>1 592 440,63</b>			<b>1 592 440,63</b>	<b>190 002,82</b>	<b>1 402 437,81</b>	<b>11,93</b>	
<b>Total RECETTE</b>	<b>1 592 440,63</b>			<b>1 592 440,63</b>	<b>1 289 758,17</b>	<b>302 682,46</b>	<b>80,99</b>	
<b>Total GENERAL</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>1 099 755,35</b>	<b>-1 099 755,35</b>	<b>0,00</b>	



## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 07 - CHAUFFERIE BOIS MOREZ - 839 00 / 2022

	DMI n°2			Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	
<b>Fonctionnement-Dépense</b>							
<b>011 Charges à caractère général</b>							
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie...)	94 100,39		-1 335,00	92 765,39	65 322,26	27 443,13	70,42
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 000,00			2 000,00	1 274,31	725,69	63,72
6068 Autres matières et fournitures	400,00			400,00	0,00	400,00	0,00
61558 Autres biens mobiliers	6 000,00			6 000,00	7 415,25	-1 415,25	123,59
6156 Maintenance	6 000,00			6 000,00	4 826,51	1 173,49	80,44
6161 Multirisques	70,00			70,00	0,00	70,00	0,00
6241 Transports sur achats	600,00			600,00	17,00	583,00	2,83
6262 Frais de télécommunications	800,00			800,00	612,50	187,50	76,56
<b>Total 011 Charges à caractère général</b>	109 970,39		-1 335,00	108 635,39	79 467,93	29 167,56	73,15
<b>012 Charges de personnel et frais assimilés</b>							
6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	22 000,00			22 000,00	0,00	22 000,00	0,00
6218 Autre personnel extérieur	12 000,00			12 000,00	0,00	12 000,00	0,00
<b>Total 012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	34 000,00			34 000,00	0,00	34 000,00	0,00
<b>022 Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>							
022 Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 022 Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>							
023 Virement à la section d'investissement	125 778,00			125 778,00	0,00	125 778,00	0,00
<b>Total 023 Virement à la section d'investissement</b>	125 778,00			125 778,00	0,00	125 778,00	0,00

VUE\_PREP\_HORS\_BP\_C\_COMPTE

Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 07 - CHAUFFERIE BOIS MOREZ - 839 00 / 2022

	DM n°2				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
<b>Fonctionnement-Dépense</b>								
<b>042 Opérations d'ordre de transfert entre section</b>								
6611 Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	60 800,00			60 800,00	0,00	60 800,00	0,00	
<b>Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	60 800,00			60 800,00	0,00	60 800,00	0,00	
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>								
658 Charges diverses de la gestion courante	20 000,00			20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	
<b>Total 65 Autres charges de gestion courante</b>	20 000,00			20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	
<b>66 Charges financières</b>								
66111 Intérêts réglés à l'échéance	10 328,00		1 335,00	11 663,00	10 345,04	1 317,96	88,70	1ère échéance emprunt 600 000€
6616 Intérêts bancaires et sur opérat° de financement (escompte...)	0,00			0,00	14,42	-14,42	0,00	
<b>Total 66 Charges financières</b>	10 328,00		1 335,00	11 663,00	10 359,46	1 303,54	88,82	
<b>67 Charges exceptionnelles</b>								
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 000,00			20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	
<b>Total 67 Charges exceptionnelles</b>	20 000,00			20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	
<b>Total Fonctionnement - Dépense</b>	380 876,39			380 876,39	39 827,29	291 049,10	23,58	
<b>002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>								
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	122 732,39			122 732,39	122 732,39	0,00	100,00	
<b>Total 002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>	122 732,39			122 732,39	122 732,39	0,00	100,00	

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 07 - CHAUFFERIE BOIS MOREZ - 839 00 / 2022

	DIM n°2				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
<b>Fonctionnement-Recette</b>								
042 Opérations d'ordre de transfert entre section								
777 Quote-part des subvent <sup>n°</sup> d'inv. virées au résultat de l'exercice	40 144,00			40 144,00	0,00	40 144,00	0,00	
<b>Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	40 144,00			40 144,00	0,00	40 144,00	0,00	
<b>70</b>								
Ventes de produits fabriqués, prestat <sup>n°</sup> de services, marchandises								
701 Ventes de produits finis et intermédiaires	47 000,00			47 000,00	0,00	47 000,00	0,00	
706 Prestations de services	170 000,00			170 000,00	142 039,78	27 960,22	83,55	
<b>Total 70</b>	217 000,00			217 000,00	142 039,78	74 960,22	65,46	
<b>77</b>								
Produits exceptionnels								
773 Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 000,00			1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	
<b>Total 77</b>	1 000,00			1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	
<b>Total Fonctionnement - Recette</b>	380 876,39			380 876,39	264 772,17	116 704,22	69,52	

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 07 - CHAUFFERIE BOIS MOREZ - 839 00 / 2022

	DM n°2			Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	
<b>Investissement-Dépense</b>							
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>							
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 986,24			9 986,24	9 986,24	0,00	100,00
<b>Total 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	9 986,24			9 986,24	9 986,24	0,00	100,00
<b>020 Dépenses imprévues ( investissement )</b>							
020 Dépenses imprévues ( investissement )	12 200,00			12 200,00	0,00	12 200,00	0,00
<b>Total 020 Dépenses imprévues ( investissement )</b>	12 200,00			12 200,00	0,00	12 200,00	0,00
<b>040 Opérations d'ordre de transfert entre section</b>							
13918 Autres	40 144,00			40 144,00	0,00	40 144,00	0,00
<b>Total 040 Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	40 144,00			40 144,00	0,00	40 144,00	0,00
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>							
1641 Emprunts en euros	67 206,00		-57 841,00	9 365,00	0,00	9 365,00	0,00
1687 Autres dettes	2 628,00		62 376,00	65 004,00	52 375,70	2 628,30	95,96
<b>Total 16 Emprunts et dettes assimilées</b>	69 834,00		4 535,00	74 369,00	52 375,70	11 993,30	83,87
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>							
2031 Frais d'études	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 20 Immobilisations incorporelles</b>	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 07 - CHAUFFERIE BOIS MOREZ - 839 00 / 2022

	DM n°2			Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	
<b>Investissement-Dépense</b>							
<b>21 Immobilisations corporelles</b>							
2115 Terrains bâtis	60 400,00			60 400,00	0,00	60 400,00	0,00
2155 Outillage industriel	3 000,00			3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
<b>Total 21</b>	<b>63 400,00</b>			<b>63 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>63 400,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23 Immobilisations en cours</b>							
2313 Constructions	1 016 000,00		-4 535,00	1 011 465,00	27 813,59	983 651,41	2,75
<b>Total 23</b>	<b>1 016 000,00</b>		<b>-4 535,00</b>	<b>1 011 465,00</b>	<b>27 813,59</b>	<b>983 651,41</b>	<b>2,75</b>
<b>Total Investissement - Dépense</b>	<b>1 211 564,24</b>			<b>1 211 564,24</b>	<b>100 175,53</b>	<b>1 111 388,71</b>	<b>8,27</b>
<b>021 Virement de la section d'exploitation</b>							
021 Virement de la section d'exploitation	125 778,00			125 778,00	0,00	125 778,00	0,00
<b>Total 021</b>	<b>125 778,00</b>			<b>125 778,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 778,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040 Opérations d'ordre de transfert entre section</b>							
28135 Installat* générales, agencements, aménagement des construct*	60 800,00			60 800,00	0,00	60 800,00	0,00
28155 Outillage industriel	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total 040</b>	<b>60 800,00</b>			<b>60 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 800,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10 Dotations, fonds divers et réserves</b>							
1068 Autres réserves	14 986,24			14 986,24	14 986,00	0,24	100,00
<b>Total 10</b>	<b>14 986,24</b>			<b>14 986,24</b>	<b>14 986,00</b>	<b>0,24</b>	<b>100,00</b>
<b>13 Subventions d'investissement</b>							

## Préparation budget supplémentaire - Présentation par compte

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 07 - CHAUFFERIE BOIS MOREZ - 839 00 / 2022

	DM n°2				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget déjà voté (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	Total budget (1)+(2)+(3)	Total réalisé	Différence	% Réalisé	
<b>Investissement-Recette</b>								
1311 Etat et établissements nationaux	210 000,00			210 000,00	210 000,00	0,00	100,00	
<b>Total 13 Subventions d'investissement</b>	210 000,00			210 000,00	210 000,00	0,00	100,00	
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>								
1641 Emprunts en euros	800 000,00			800 000,00	800 000,00	0,00	100,00	
1657 Autres dettes	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total 16 Emprunts et dettes assimilées</b>	800 000,00			800 000,00	800 000,00	0,00	100,00	
<b>Total Investissement - Recette</b>	1 211 564,24			1 211 564,24	1 024 986,00	186 578,24	84,60	

Sur le budget fonctionnement, 1335 € sont récupérés sur des fournitures non stockables, surtout des plaquettes. Cela sert à compenser les 1335 € en intérêt d'emprunt et c'est une mauvaise surprise sans trop d'incidence. Comme vous le savez, il a fallu emprunter 800 000 € pour déployer le réseau de chaleur, nous pensions que cela serait débloqué lorsque les travaux seront commencés. Mais au bout d'un an lorsque les crédits sont débloqués, il faut rembourser les premières échéances, ce qui n'était pas prévu.

En recette il n'y a rien.

Concernant les dépenses d'investissement, on retrouve les remboursements d'emprunt de 62 376 €. Il y a 4 535 € de dépenses supplémentaires qui sont à récupérer sur une ligne de construction qui était abondée, cela reste à la marge.

Ce budget permet de finir l'année. Il faut peut-être prévoir au dernier conseil les dernières mutualisations et le fonds de concours de la commune.

**M. le Maire** remercie le service finances qui partait de loin. Le service a rattrapé le retard avec désormais 5 personnes. Aujourd'hui Nathalie PROVENT a bien pris en main le service et le maire est plus tranquille qu'au moment du BP. La commune a récupéré une bonne puissance de travail au niveau administratif.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **ACCEPTER** et **APPORTER** au Budget Primitif 2022 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.

## 5 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Délibération n° 91 / 2022

**M. le Maire** expose qu'après avoir mis en œuvre tous les moyens à sa disposition, le Trésorier nous informe qu'il y aurait lieu d'admettre en non-valeur des titres de recette dont le recouvrement n'a pu être effectué.

Le montant global de ces produits irrécouvrables est de 1 382.56 € et concerne :

- Madame ZAABAR Nassima – pour un montant de 1 073.61 € correspond à des impayés de factures Garderie et Cantine (ALSH). Cet effacement des dettes fait suite à une décision prononcée par la Commission de Surendettement en date du 03/08/2022,

- Madame BARISKAN Zekiye – pour un montant de 308.95 € correspond à des impayés de factures cantine. Cet effacement des dettes fait suite à une décision prononcée par la Commission de Surendettement en date du 04/05/2022,

**M. Luzerne** souhaite savoir s'il sera possible de redemander ces sommes ?

**M. le Maire** explique que comme d'habitude il ne souhaite pas le mettre en non-valeur car sinon on efface la trace, et on ne sait plus que quoi il s'agissait. Il demande de l'inscrire en dépense pour compenser la recette que nous n'avons pas eue. Comme ça chaque année nous avons la liste de ceux qui doivent de l'argent à notre collectivité., il est bien de garder une trace si jamais ces personnes venaient à effectuer des demandes à la collectivité. Il a l'habitude de mettre en non-valeur depuis qu'il est à la mairie et de les inscrire en dépense obligatoire.

**Mme Laroche** demande si avec la commission de surendettement la dette disparaît ?

**M. Luzerne** confirme que la dette est effacée par la commission de surendettement.

**M. le Maire** propose de ne pas l'effacer des livres comptables. On sait ainsi toutes les personnes qui doivent de l'argent. Il propose d'inscrire ces dettes en dépense.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **REFUSE** l'annulation de ces créances,
- **DÉCIDE** d'ajouter ces montants en dépense dans le budget.



## 6 Durée d'amortissement des immobilisations corporelles

Délibération n° 92 / 2022

**M. le Maire** rappelle que sont considérées comme immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité. L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations.

Les durées d'amortissement des immobilisations sur la Commune n'ont pas encore été fixées par délibération.

Il précise que c'est une nécessité comptable, cela fait partie du toilettage des choses à remettre au goût du jour. Nathalie Provent a fait un travail d'inventaire et propose des durées d'amortissement qui correspondent à une durée de la réalité du vieillissement des biens existants. Ces durées sont identiques à celle d'Arcade.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **FIXER** la durée d'amortissement des biens renouvelables comme suit à effet du 01/01/2023 :

1/ Immobilisations **incorporelles** :

- Logiciels : 2ans,
- Études non suivies de réalisation : 1 an.

2/ Immobilisations **corporelles** :

- Véhicules légers : 6 ans,
- Camions et véhicules industriels : 15 ans,
- Mobilier : 12 ans,
- Matériel de bureau électrique et électronique : 7 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,
- Matériels classiques : 8 ans,
- Installations et appareils de chauffage : 15 ans,
- Appareils de levage –ascenseurs : 25 ans,
- Équipements de garages et ateliers : 12ans,
- Équipements sportifs : 12 ans,
- Installations de voirie : 25 ans,
- Autres agencements et aménagements de terrains : 22 ans,
- Construction sur sol d'autrui : selon la durée du bail à construction,
- Bâtiments légers, abris : 12 ans.

## 7 Durée d'amortissement des subventions d'équipement

Délibération n° 93 / 2022

**M. le Maire** expose qu'il faut effectuer la même démarche pour les équipements.

**Mme Pinard** demande ce que sont les infrastructures d'intérêt national.

**M. le Maire** répond qu'il s'agit des écoles, des hôpitaux, etc...

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **FIXER** la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées (compte 204) comme suit à compter du 01/01/2023 :
  - Cinq ans pour les biens mobiliers, le matériel ou les études
  - Quinze ans pour les biens immobiliers ou les installations
  - Trente ans pour les projets d'infrastructure d'intérêt national

## 8 Amortissement des biens de faibles valeurs

Délibération n° 94 / 2022

**M. le Maire** expose que l'arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500 euros TTC le seuil au-dessous duquel les biens meubles (ne figurant pas dans la liste réglementaire) sont comptabilisés à la section de fonctionnement. Il est toutefois possible de déroger à cette règle ; en effet, le Conseil Municipal a la compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur peut être imputé en section d'investissement.

Aujourd'hui, dans un souci de sincérité comptable, il nous paraît pertinent de mettre cette règle en place pour que la valeur comptable du bien au bilan corresponde à sa valeur réelle et ne vienne pas majorer l'actif de manière artificielle.

M. le Maire propose qu'un bien de faible de valeur le soit en dessous de 1000 €, ce montant est aligné sur Haut-Jura Arcade communauté.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,  
DÉCIDE de :

- **CONSIDÉRER** comme un bien de faible valeur tout bien acquis pour un montant inférieur à 1000 (mille) euros,
- **AUTORISER** l'amortissement sur une année de ces biens de faible valeur,
- **APPLIQUER** ces dispositions au 01/01/2023 pour les nouveaux plans amortissement.

## 9 Refacturation du coût des emprunts devant impacter le budget chaufferie

Délibération n° 95 / 2022

**M. le Maire** expose que Nathalie Provent a constaté qu'il y avait 11.13 % d'emprunt refacturés du budget principal au budget annexe « chaufferie bois » pour l'opération, mais n'a pas retrouvé de délibération. Il est donc nécessaire de la prendre.

Considérant qu'il convient de mettre à la charge du Budget Chaufferie bois des annuités d'emprunt supportées par le Budget Principal :

- 11.13 % de l'emprunt n°83631
- La totalité de l'emprunt n°273554

EMPRUNT MON 273554 EUR - REMBOURSEMENT BUDGET CHAUFFERIE à 100%

	Date Echéance	Cap Restant Du Avant Echéance	Montant Capital	Taux Interets	Montant interets	Annuité	Capital à rembourser	Intérêts à rembourser
36	01/01/2020 00	75604.33	2840.24	1.97	371.35	3271.59	7849.14	372.35
37	01/04/2020 00	72755.07	2863.77	1.97	358.32	3221.59	2863.77	358.32
38	01/07/2020 00	68891.8	2877.37	1.97	344.72	3221.59	2877.37	344.72
39	01/10/2020 00	67014.43	2891.54	1.97	332.05	3221.59	2891.54	330.05
40	01/01/2021 00	64122.89	2905.78	1.97	315.81	3221.59	2905.78	315.81
41	01/04/2021 00	61217.11	2920.10	1.97	301.49	3221.59	2920.10	301.49
42	01/07/2021 00	58297.01	2934.48	1.97	287.11	3221.59	2934.48	287.11
43	01/10/2021 00	55362.53	2948.93	1.97	272.66	3221.59	2948.93	272.66
44	01/01/2022 00	52413.6	2963.45	1.97	258.14	3221.59	2963.45	258.14
45	01/04/2022 00	49450.15	2978.05	1.97	243.54	3221.59	2978.05	243.54
46	01/07/2022 00	46472.1	2992.71	1.97	228.88	3221.59	2992.71	228.88
47	01/10/2022 00	43479.39	3007.45	1.97	214.14	3221.59	3007.45	214.14

**EMPRUNT 283631 - Participation du budget chaufferie à hauteur de 11,13%**

	Date Echéance	Tant Du Avant Eché.	Montant Capital	Taux Intérêts	Montant Intérêt	Annuité	Capital à rembourser	Intérêts à rembourser
	01/01/20	591 536,75	20 397,81	4,26	6 299,87	26 697,68	7 270,28	701,18
	01/02/20	571 138,94	20 397,81	4,26	6 082,63	26 480,44	2 270,28	677,00
1	01/03/20	550 741,13	20 397,81	4,26	5 865,16	26 045,67	2 270,28	628,64
2	01/04/20	530 343,32	20 397,81	4,26	5 630,92	25 828,73	2 270,28	604,45
3	01/05/21	509 945,51	20 397,81	4,26	5 388,39	26 261,30	2 270,28	657,82
4	01/06/21	489 547,70	20 397,81	4,26	5 213,68	25 611,49	2 270,28	580,28
5	01/07/21	469 149,89	20 397,81	4,26	4 996,45	25 394,26	2 270,28	556,10
6	01/08/21	448 752,08	20 397,81	4,26	4 779,21	25 177,02	2 270,28	531,92
7	01/09/22	428 354,27	20 397,81	4,26	4 561,97	24 959,79	2 270,28	507,75
8	01/10/22	407 956,46	20 397,81	4,26	4 344,74	24 742,55	2 270,28	483,57
9	01/01/23	387 558,65	20 397,81	4,26	4 127,50	24 525,31	2 270,28	459,39
10	01/11/22	367 160,84	20 397,81	4,26	3 910,26	24 308,07	2 270,28	435,21

Il est proposé pour l'exercice 2022 de refacturer au Budget Chaufferie Bois :

- 11.13 % de l'emprunt n°83631
- La totalité de l'emprunt n°273554

Et à compter de l'exercice 2023 :

- Continuer la refacturation de 11.13 % de l'emprunt n°83631
- Transférer du Budget Principal vers le Budget Chaufferie Bois l'emprunt n°273554 contracté auprès de Dexia en 2011

M. le Maire précise qu'il y a déjà 800 000 € affectés au budget annexe.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** ces actions,
- **AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces utiles à ces opérations.

## 10 Garantie d'emprunt la Maison pour Tous suite au réaménagement de la dette

Délibération n° 96 / 2022

M. le Maire expose que la commune des Hauts de Bienne accompagne La Maison Pour Tous, anciennement l'OPH du Jura, dans ses opérations de construction et de réhabilitation, notamment en garantissant les emprunts contractés auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations).

En janvier 2022, la COOPÉRATIVE IMMOBILIÈRE LA MAISON POUR TOUS, a profité d'un contexte bancaire favorable pour réaménager sa dette auprès de la Banque des Territoires, bénéficiant ainsi d'une baisse de marge bancaire, d'une correction de progressivité ou encore d'une conversion à taux fixe selon les cas, allégeant ainsi le poids de l'annuité de leurs emprunts locatifs contribuant ainsi à assurer un autofinancement courant à hauteur de 5 % des loyers, dans un contexte budgétaire contraint.

Aussi, afin de permettre à LA MAISON POUR TOUS, notamment, de solliciter en temps utiles diverses subventions, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir consentir à la réitération de la garantie de remboursement des deux lignes de prêts, initialement contractés auprès de la CDC, sous les numéros 1248586 et 1248587, comme indiqué à l'Avenant de réaménagement n° 131194 – Modification des caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées présenté ci-dessous :



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
COMMUNE DE HAUTS DE BIENNE

Annexe à la délibération du conseil Communal en date du ...../...../.....

### Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur : 000282176 - LA MAISON POUR TOUS, SOCIETE ANONYME COOPERATIVE D INTERET COLLECTIF D HLM A CAPITAL VARIABLE

N° Contrat Initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) ; Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixé sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de processus d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de processus d'échéance calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	131194	1248586	321 184,58	0,00	0,00	100,00	0,00	30,00 / 30,000 / -	01/01/2023	A	1,040 / -	Taux fixe / -	- / -	/ -	0,000 / -	0,000 / -	0,000	0,000 / -

PROCE-PR0178-VZ-1 page 12  
 Dossier n° R10524 Emprunteur n° 000282176  
 Interne

Caisse des dépôts et consignations  
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50  
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur : 000282176 - LA MAISON POUR TOUS, SOCIETE ANONYME COOPERATIVE D INTERET COLLECTIF D HLM A CAPITAL VARIABLE

N° Contrat subal (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé restitué (1)	Intérêt compensateur ou différé autorisé (1)	Quantité garantie (en %)	Durée différée d'amortissement (en mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel planché des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	131194	1248587	63 391,69	0,00	0,00	100,00	0,00	30,00 / 30,000 / -	01/01/2023	A	1,040 / -	Taux fixe / -	- / -	- / -	0,000 / -	0,000 / -	0,000	0,000 / -
<b>Total</b>			<b>384 576,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>													

Ce tableau comporte 2 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : 384 576,27€

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 12/01/2022

Date de valeur du réaménagement : 01/01/2022

PR0086-PR020781 V2.1 page 2/2  
Dossier n° R105724 Emprunteur n° 000282176  
Interne

Caisse des dépôts et consignations  
2 e avenue Marbotte - BP 71368 - 21013 Dijon cedex - Tél : 03 80 40 09 50  
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr  
banquedesterritoires.fr @BanqueDesTerr

- Pour la durée totale de chaque ligne de prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

- En renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce remboursement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

À titre indicatif, le taux de chacun des deux prêts à taux fixe n° 1248586 (montant réaménagé de 321.184,58 €) et n° 1248587 (montant réaménagé de 63 391.69 €) au 01/01/2023 est de 1.040 %.

Ainsi, le Directeur de LA MAISON POUR TOUS sollicite la commune des Hauts de Bienne afin qu'elle réitère sa garantie sur les lignes de prêt concernées par le réaménagement soit 2 lignes dont le montant total garanti s'élève à **384 576.27 €**.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **RÉITÉRER** sa garantie sur les lignes de prêts concernées.

## 11 Portage de l'opération 530 (tènement EDF/Enedis) par l'EPF

Délibération n° 97 / 2022

**M. le Maire** expose qu'il est prévu sur la commune des HAUTS DE BIENNE que l'Établissement Public Foncier (EPF) Doubs Bourgogne Franche-Comté intervienne pour un portage concernant l'opération intitulée «Opération 530 - Tènement EDF (ENEDIS)», correspondant aux immeubles cadastrés section AE n° 131 et 287.

Il est rappelé que l'objet de cette opération, après requalification, s'inscrit dans un projet de renouvellement urbain.

L'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté, institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement d'intervention. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

Ce projet de portage de l'opération intitulée « Opération 530 - Tènement EDF (ENEDIS) » sera approuvé prochainement par décision du conseil d'administration de l'EPF pour figurer au rang des opérations de la tranche annuelle de son programme d'intervention.

À cet effet, il est donc proposé au conseil municipal des Hauts de Bienne de solliciter pour ce projet un portage par l'Établissement Public Foncier du Doubs – Bourgogne Franche-Comté, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquiescer, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Hauts de Bienne ou à tout opérateur désigné par elle.

**M. le Maire** rappelle qu'il y a 1% de droit de garde par an durant toute la durée du portage qui est de 10 ans linéaires et 4 dernières années avec un engagement de racheter au moins 25% par an pour aller au bout de la démarche.

Le site EDF a été préempté pour 200 000 € pour faire de la réserve foncière en centre-ville. Il faut prévoir une convention de mise à disposition pour l'utiliser en attendant de savoir ce l'on en fait.

Pour mémoire il s'agit d'une ancienne usine qui produisait du gaz sur Morez. C'est un site pollué, il faudra voir s'il faut monter un dossier de friche à dépolluer, ou détruire les bâtiments. L'arrière est constitué de hangars classiques et devant il s'agit d'habitat peu intéressant car constitué de petits logements.

**M. Gay** s'interroge sur le coût d'une dépollution et sur l'année de construction du bâtiment.

**M. le Maire** pense qu'il n'y a plus grand-chose à dépolluer. Cela avait été un dossier compliqué lors de la construction du parking Lamartine, il y avait eu beaucoup de terre à enlever. La pollution était essentiellement dans ce secteur, sur le reste il doit y avoir moins de choses, mais il faudra faire des carottages et des analyses qui seront demandés par la DREAL.

**M. Delacroix** pense que le bâtiment date des années 60. Il propose de regarder si les hangars ne pourraient pas servir à stocker du matériel comme le podium, une fois la mise à disposition signée.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **CONFIER** le portage du foncier de l'opération concernée à l'Établissement Public Foncier du Doubs,
- **VALIDER** la convention opérationnelle jointe à cette note de synthèse par voie dématérialisée,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle correspondante, la convention de mise à disposition et tout document afférant au dossier.



## 12 Convention avec la ligue contre le cancer permettant la création des « espaces sans tabac »

Délibération n° 98 / 2022

**Madame Laroche**, adjointe aux Affaires Sociales et Scolaires, indique à l'Assemblée que le label «espaces sans tabac» a pour vocation de proposer, en partenariat avec la Ligue contre le cancer, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac non soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics (décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006), et ce, afin de dénormaliser le tabagisme, de protéger les jeunes, d'encourager l'arrêt du tabac ainsi que de préserver l'environnement de la pollution des mégots de cigarettes. La dynamique de création de ces espaces est donc avant tout préventive et pédagogique.

Avec l'adoption de cette convention, les espaces publics définis deviendraient des « espaces sans tabac ». Dès lors, il s'engage à prendre un arrêté en vertu de ses pouvoirs de police afin d'acter l'interdiction de fumer sur lesdites espaces, et ce, dans un délai de six à neuf mois à partir de la signature de la convention.

La Commune devra également s'engager à apposer une signalétique « espaces sans tabac », signalétique fournie par la Ligue contre le cancer.

Par ailleurs, le Comité du Jura de la Ligue contre le cancer s'engage à assurer, avec la Commune, une présence d'accompagnement sur le territoire. Madame Laroche propose de confier cette mission au Conseil Municipal des enfants et des établissements scolaires qui le souhaitent. Une première idée est de créer un tel espace vers l'école du Centre où la présence de mégots révèle la présence de fumeurs.

Bien que le projet serait fait courant 2023 la convention est à signer rapidement pour bloquer les fonds qui serviront à la création des panneaux et des conférences

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

**Mme Pinard** souhaite rebondir sur autre chose. Au bord de mer, il y a près des regards d'eau pluviale qui vont à la mer des inscriptions indiquant « cela va à la mer », il pourrait être intéressant de mettre chez nous « attention cela va à la Bienne ».

**Mme Chhiv-Tep** répond que le Lions club féminin a déjà réfléchi à la création de pochoirs pour peindre des messages autour des égouts.

Vu l'exposé de Madame Laroche ; vu le Code général des collectivités territoriales ; vu le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 ; vu la convention « espaces sans tabac »,

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,  
DÉCIDE de :

- **VALIDER** la convention « espaces sans tabac » jointe à cette note de synthèse par voie dématérialisée,
- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

### 13 SOFAXIS – proposition tarifaire des agents affiliés à la CNRACL

Délibération n° 99 / 2022

**M. le Maire** indique que la collectivité a souscrit auprès de SOFAXIS, société qui assure la plupart des collectivités des Jura, un contrat d'assurance statutaire pour les agents affiliés à la CNRACL et pour les agents affiliés à l'Ircantec pour une durée de 4 ans soit de 2021 à 2024.

La CNP a décidé de revoir les conditions du contrat des agents affiliés à la CNRACL au vu de l'augmentation importante des absences sur 2020-2021. C'est un contrat de groupe avec d'autres collectivités dans le Jura.

Notre taux actuellement est de 5.03% avec un taux de remboursement des indemnités journalières (I.J) de 100%.

SOFAXIS propose plusieurs alternatives avec différents taux :

- N°1 : 6.29% pour un taux de remboursement des indemnités journalières : 100%
- N°2 : 5.47% pour un taux de remboursement des indemnités journalières : 90%
- N°3 : 5.03% pour un taux de remboursement des indemnités journalières : 80%

Il y a toujours une franchise de 15 jours de maladie ordinaire pendant lesquels la collectivité assure le salaire de la personne malade puis c'est pris en charge. Dans le cas d'un accident de travail, ou un arrêt maternité, l'assurance prend en charge dès le premier jour.

Il est intéressant d'être remboursé de manière correcte pour faire un remplacement quand il y a un besoin. Il faut assumer 15 jours puis pouvoir embaucher en remplacement. Certaines collectivités assument elles-mêmes le coût et ne cotisent pas ; à la commune, l'option de cotiser a été prise.

**M. Luzerne** demande si un bilan a été fait. Même si l'assurance est intéressante, généralement s'ajoutent les frais de fonctionnement de la structure et alors, cela n'est plus toujours intéressant. Les mutuelles prennent 20% de frais de fonctionnement, est-ce intéressant ?

**M. le Maire** précise que cela permet de niveler.

**Mme Riallan**, DGS, apporte quelques éléments en tant que repentant extérieur. Il s'agit d'un tarif groupé au niveau du centre de gestion ; par exemple cette année cela a coûté approximativement 45 000 € de cotisation et nous avons été remboursés de plus de 100 000 €.

M. Luzerne ajoute que ce ne doit pas être chaque année comme cela.

M. le Maire répond que nous avons actuellement quelques cas lourds.

M. Buffard remarque que l'augmentation de 5.03 à 6.29 % est très importante.

Mme Riallan répond que même en augmentant de 50%, vu le dernier remboursement pour l'instant il y a de la marge. Pour l'instant il y a encore possibilité de prendre une option de remboursement à 100%, mais bientôt les assurances ne proposeront plus l'option à 100%.

**M. le Maire** ajoute que c'est l'éternel débat des assurances. Arcade ne cotise pas pour la maternité ni pour la maladie ordinaire. Cela peut poser des questions comme par exemple l'absence il y a de nombreuses années d'un directeur des services techniques pendant 18 mois ; il avait été

difficile de le remplacer. Pour Morez nous avons des cas de longue maladie, la commune est plus consommatrice que contributeurs.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	28 voix
Contre	0 voix
Abstentions	1 voix

et avec une abstention de M. Luzerne, à la majorité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **CHOISIR** l'offre tarifaire Alternative N°1 des agents affiliés à la CNRACL au taux de 6.29%, afin de conserver la même couverture de remboursement des indemnités journalières que les années précédentes. Ce taux est fixé pour l'année 2023 (sans garantie de taux pour les années suivantes).

## 14 Fixation d'un loyer communal – logement sis 110, rue de la république, Hauts de Bienne

Délibération n° 100 / 2022

**M. le Maire** expose que le logement communal situé au 2ème étage (gauche) du 110, rue de la République est vacant, suite au départ de M. BALSON en date du 31 août 2022.

Dans le cadre de la dernière réévaluation du loyer, indexée sur la variation de l'indice de référence des loyers publiée par l'INSEE, ce logement, de type T4, était fixé au prix de 429.52 €.

Au regard de la typologie de ce logement et du prix de marché de l'immobilier de la commune des Hauts-de-Bienne, il s'avère que ce loyer était sous-évalué.

Aussi, avant de proposer ce logement à de nouveaux locataires, Monsieur le Maire demande que soit redéfini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer sera net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

**Mme Laroche** demande la superficie de l'appartement.

**M. le Maire** répond qu'il fait 100 de m<sup>2</sup> avec des dépendances.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **FIXER**, à compter du 1er décembre 2022, le loyer mensuel du logement situé au 2ème étage (gauche) du 110, rue de la République, à la somme de 550 € (cinq cent cinquante euros). Ce loyer sera réglé en début de chaque mois au Trésor Public.
- **DIRE** que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE, conformément aux dispositions qui seront mentionnées dans le bail.

## 15 Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

Délibération n° 101 / 2022

**M. le Maire** présente le récapitulatif des décisions qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 2020-002 du 10 juin 2020.

- Signature d'un bail à usage d'habitation conclu avec Monsieur Martin Comte, chargé de mission Transition écologique à Haut-Jura Arcade, pour le studio sis 10, avenue Louis Paget. Il était convenu que cette location soit prévue pour une courte durée, afin de laisser le temps à M. Comte, arrivant dans la région dans le cadre de sa prise de fonctions, de trouver un logement dans le parc privé. Le bail était ainsi conclu du 29 septembre 2022 au 29 mars 2023 pour un loyer mensuel de 370€.

M. Comte ayant rapidement trouvé un logement dans le parc privé, ladite location a pris fin au 7 novembre 2022.

**Mme Laroche** ajoute que ce studio est intéressant pour que les nouveaux agents trouvent un logement, il est également intéressant pour les stagiaires du musée.

- Le conseil municipal **PREND** acte de ce compte-rendu.

## 16 Signature d'un bail relevant du Code civil entre la commune des Hauts-de-Bienne et la SAS TDF dans le cadre de l'édification d'un site radioélectrique sur la commune déléguée de la Mouille

Délibération n° 102 / 2022

**M. Villedieu** indique que dans le plan de développement national des antennes 5G, suite à celle installée sur Morez, il y a un projet d'antenne sur la Mouille qui sera mis en place par SFR.

L'idée est de ne pas vendre le terrain, mais de le louer pour le récupérer en cas d'arrêt des installations. Cela permettra de s'assurer que les installations soient bien démontées dès l'arrêt de l'activité. Ce projet va permettre aux habitants de La Mouille d'avoir un bon réseau de téléphone. En parallèle de l'arrivée de la fibre, la commune va être très bien desservie.

Normalement ce genre de bail est signé par le Maire avec sa délégation de signature, mais il s'agit d'un bail de 20 ans et la délégation ne permet de couvrir que les baux inférieurs à 12 ans. Il faut donc le passer en conseil.

**M. le Maire** ajoute que ce bail se fera entre la commune des Hauts-de-Bienne et la SAS TDF pour la location d'un terrain situé à La Mouille, d'une contenance de 160 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune HAUTS DE BIENNE, lieu-dit " Les Pierrales " section

371 AB, n°365 d'une superficie globale de 21 398 m, afin d'y édifier un site radioélectrique composé d'un pylône supportant des antennes et d'équipements techniques au sol.

Il confirme que le projet de bail proposé par TDF prévoit une durée de 20 années ; en principe, il devrait être obligatoirement régularisé par acte authentique reçu par notaire du seul fait de sa durée supérieure à 12 ans, puisque devant être publié au service de la publicité foncière.

Si le bail est régularisé en l'état, la durée comprise entre 12 et 20 années ne sera pas opposable ; malgré tout, la SAS TDF souhaite régulariser le bail tel quel, soit pour une durée de 20 ans comme elle le fait habituellement, se chargeant par la suite de se rapprocher d'un notaire pour établir un nouveau bail authentique destiné à être publié.

Il est convenu que ledit bail débutera à compter de la date de signature par les parties et que le montant annuel du loyer s'élève à 1.000 € net, non assujetti à la TVA.

**M. Luzerne** remarque que la revalorisation annuelle de 1% n'est pas généreuse. Il aurait pu être indexé comme sur les loyers.

L'assemblée trouve la remarque pertinente, mais le loyer de 1000 € est déjà intéressant et propose de laisser comme cela.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** le bail,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail civil avec la SAS TDF pour la location d'un terrain situé à LA MOUILLE, d'une contenance de 160 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle de terrain figurant au cadastre de la commune HAUTS DE BIENNE, lieudit " Les Pierrales " section 371 AB, n°365 d'une superficie globale de 21 398 m<sup>2</sup>, afin d'y édifier un site radioélectrique composé notamment d'un pylône supportant des antennes et d'équipements techniques au sol.

## 17 Attribution de subventions liées à la culture, au sport ou à l'animation

Délibération n° 103 / 2022

**M. le Maire** expose le détail des aides demandées par les associations et débattues lors de la commission culture, sport et animation. Le détail est exposé ci-dessous :

Culture : L'Académie Musicale du Jura organise chaque année un concert à l'issue de son stage avec les jeunes musiciens du département. La commune des Hauts de Bienne souhaite favoriser la pratique culturelle auprès de la jeunesse. Pour ce faire, elle désire aider cette association dans son entreprise en lui accordant un soutien financier à hauteur de 1000.00 euros.

### Sport :

#### *a) Aide à l'encadrement des écoles de sport :*

La commune des Hauts de Bienne soutient, depuis de nombreuses années, les clubs qui structurent leur école de sport à destination des jeunes (06 à 18 ans). Cette aide permet d'encourager les clubs à avoir des gens formés parmi leurs bénévoles. Après la réunion de la commission des sports le 25/10/222, cette dernière propose de verser les subventions suivantes aux associations sportives ci-dessous :

- Le Racing Club Haut-Jura Morez (Athlétisme) : 1300.00 €
- Le Ski Club Morbier-Bellefontaine-Morez (Ski) : 1300.00 €
- Jura Vertical (Escalade) : 1300.00 €
- Le Rugby Club Morez Haut-Jura (Rugby) : 1300.00 €
- Le Tennis Club du Haut-Jura (Tennis) : 1300.00 €

#### *b) Déplacement en championnat de France :*

Les sportifs issus des clubs des Hauts de Bienne qui participent aux championnats de France, véhiculent une image positive et porteuse de la capitale de lunetterie. Deux clubs moréziens ont déposé une demande d'aide afin de rembourser une partie des frais de déplacement occasionnés par ces compétitions nationales. Pour ces déplacements une grille tarifaire s'applique ; il y a eu moins de déplacements avec la crise COVID. La commission des sports a proposé de verser les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

- Jura Vertical (Escalade) : 465.00 €
- Les Archers de Lacuzon (Tir à l'arc) : 91.00 €

Animation : Chaque année, la commune des Hauts de Bienne finance une part des adhésions au CNAS des agents de la collectivité, actif ou retraité. Ce comité est équivalent à un comité d'entreprise et propose des choses intéressantes. Le Comité des Œuvres Sociales sollicite la commune afin de régler cette participation pour l'année 2022 qui est de 4207.60 €.



Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager le versement des subventions suivantes dans le cadre du compte 6574 du budget principal 2022,
  - Académie Musicale du Jura – Soutien à la pratique musicale – 1000.00 €
  - Racing Club Haut-Jura Morez – Aide à l'encadrement – 1300.00 €
  - Ski Club Morbier-Bellefontaine-Morez – Aide à l'encadrement – 1300.00 €
  - Jura Vertical – Aide à l'encadrement – 1300.00 €
  - Rugby Club Morez Haut-Jura – Aide à l'encadrement – 1300.00 €
  - Tennis Club du Haut-Jura – Aide à l'encadrement – 1300.00 €
  - Jura Vertical – Déplacement en championnat de France – 465.00 €
  - Archers de Lacuzon – Déplacement en championnat de France – 91.00 €
  - Comités des Œuvres Sociales – Adhésion au CNAS – 4207.60 €
- **SIGNER** les documents afférents à ce dossier

## 18 Plan vélo - convention groupement de commande

Délibération n° 104 / 2022

### M. le Maire expose :

Dans le cadre du Plan Vélo, suite à la validation du schéma directeur cyclable en 2021, Haut-Jura Arcade Communauté souhaite instaurer une culture vélo aux habitants du territoire en développant 3 axes : les aménagements cyclables sécurisants pour les utilitaires, le service vélo, ainsi que la sensibilisation pour le grand public de la pertinence des déplacements cyclables sur le territoire. Pour le premier axe, le scénario d'aménagement est constitué de 7 km de pistes cyclables/voies vertes, de 15 km d'aménagements mixtes (Chaucidou, ou Chaussée à Voie Centrale Banalisée) et de 105 km de jalonnement cyclable à vocation utilitaire et touristique.

Le chargé de mission Plan Vélo d'Haut-Jura Arcade Communauté a travaillé avec chaque commune en début d'année sur les futures dépenses pour la réalisation des aménagements cyclables prévus dans le Plan Vélo. Compte tenu d'une opportunité financière cette année, suite à la candidature à un appel à projet pour subventionner certains tronçons, et afin d'optimiser la réalisation des futurs aménagements du Plan Vélo, il est souhaitable, d'une part, d'effectuer de façon groupée toutes les démarches procédurales inhérentes à la passation des marchés de travaux et leurs

éventuelles prestations liées, ainsi que d'organiser un suivi mutualisé de l'exécution, et, d'autre part, de centraliser les opérations de demandes de subvention.

En application de l'article L2113-6 du Code de la commande publique, il est possible de constituer un groupement de commandes pour réaliser conjointement ces objectifs.

Il est donc envisagé d'établir une convention de groupement de commandes entre Haut-Jura Arcade Communauté, Hauts-de-Bienne, Morbier, Longchaumois, Bellefontaine sur ces objets. Le coordonnateur du groupement serait la Communauté de communes. Dans ce cadre, ses missions seraient de :

- Définir avec précision le besoin de chacun des membres du groupement et d'en élaborer un cahier des charges ;
- Mener les procédures de consultation et de sélection des prestataires, conformément à la législation et la réglementation en vigueur, et effectuer l'ensemble des mesures administratives qui leur sont liées ;
- Utiliser son profil acheteur comme support des consultations et effectuer les mesures de publicité correspondantes ;
- Convoquer et conduire, le cas échéant si elle est réunie, la Commission d'appel d'offres ;
- Notifier les marchés correspondant aux prestataires, et cela au nom des membres du groupement ;
- Suivre l'exécution des travaux et prestations, ainsi qu'assurer les formalités administratives et techniques liées à ce suivi ;
- Réceptionner les travaux et prestations ;
- Centraliser et effectuer toutes demandes de subventions à des entités et organismes tiers, subventions liées aux travaux et prestations susmentionnées, cela au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement ;
- Répartir et reverser les différentes subventions en fonction de la part revenant à chacun des membres ;
- Centraliser l'ensemble des factures pour le compte des membres du groupement et en assurer le paiement ;
- Refacturer aux autres membres du groupement la part leur revenant en termes de prestations de réalisation et de maîtrise d'œuvre. Les dépenses de réalisation de chacun seront fixées au sein des marchés correspondants. Les dépenses de maîtrise d'œuvre seront refacturées au prorata des dépenses de réalisations finales pour chaque membre du groupement.

Par ailleurs, chacun des membres remboursera au coordonnateur sa part de frais liés aux différentes procédures de commande publique passées dans le cadre de la présente convention, ainsi qu'aux éventuels frais juridiques en cas de précontentieux et/ou contentieux. Dans le cadre de cet article, la part des frais pour chaque membre sera d'un cinquième chacun.

**M. le Maire** précise que cette convention a été votée lors du dernier conseil communautaire, tout comme l'opération d'éclairage LED, il y a eu un groupement de commandes. C'est Arcade qui pilotera le projet, puis ensuite chaque commune paie sa part. Le suivi administratif pour les 5 acteurs est réalisé par Noé Nusli. Une partie des subventions a été obtenue, il y a un nouvel appel projet de la part de la DREAL, il reste 30% d'aide à trouver. Nous sommes en avance sur la thématique vélo qui

est devenue une priorité nationale. Le schéma directeur d'Arcade plait bien et la DREAL voit le territoire comme un bon exemple.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** la convention de groupement de commandes, entre Haut-Jura Arcade Communauté, Hauts-de-Bienne, Morbier, Longchaumois et Bellefontaine, jointe à la présente note de synthèse par voie dématérialisée, par laquelle il en est défini ses modalités résumées plus haut, les travaux et prestations envisagés dans son cadre, ainsi que les obligations respectives de chacun des membres ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent au dossier.

## 19 Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du jura

Délibération n° 105 / 2022

**Mme Laroche**, Adjointe aux affaires scolaires expose :

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil de jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, le soutien à la parentalité, la lutte contre la pauvreté.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Pour la commune des Hauts de Bienne, la CTG est mise en place à l'échelle du territoire de la Haut Jura Arcade Communauté pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027.

Elle se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire.

Les signataires, outre la CAF, sont les collectivités disposant de compétences sur les différents champs couverts par la CTG, notamment en matière de politique pour la Petite Enfance et l'Enfance : Morbier, Bellefontaine et Longchaumois.

Un travail partenarial de diagnostic partagé et de définition d'un plan d'action a été mené en amont de la signature de la CTG, et devra permettre sa finalisation d'ici fin 2023. En 2022, la CAF a malgré tout assuré la continuité du versement de ses financements, sur la base d'un engagement de principe des collectivités concernées à signer la CTG lorsque celle-ci serait finalisée.

Ce travail sera poursuivi toute la durée de la CTG dans le cadre de Comité de Pilotage et de Comité Opérationnel, au sein duquel la commune des Hauts de Bienne sera représentée par l'élue déléguée à l'action sociale, à l'enfance et à la jeunesse, par la Directrice Générale des Services et par des membres de ses services (direction Petite Enfance, direction Enfance Jeunesse). La convention est jointe.

**M. le Maire** ajoute que c'est une convention-cadre, c'est la porte d'entrée pour être en contact avec les communes via les communautés de communes. Cela diminue considérablement le nombre d'interlocuteurs pour la CAF, ainsi pour le Jura, elle n'aura plus que 14 communautés de commune comme interlocuteur à la place des 400 communes.

**Mme Laroche** demande si pour 2022 il n'y a pas eu de pertes de subvention. Mme Riellan répond que non. Mme Laroche ajoute qu'il faut signer la convention avant la fin de l'année.

**M. le Maire** ajoute que c'est une subvention de l'ordre de 600 000 €, c'est un partenaire essentiel.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame Laroche et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	29 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **APPROUVER** la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF-39 et les autres collectivités partenaires,
- **DIRE** que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et de développer des actions nouvelles,
- **PRÉCISER** que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2027,
- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

## 20 Politique d'économie d'énergie hivernale

Décision n° 20221117-01

**M. Luzerne** expose le compte-rendu du groupe de travail qu'il a piloté. Ce groupe était constitué des services techniques, du service urbanisme, du chargé de mission Transition énergétique et d'élus. Il précise en premier lieu qu'il faut parler d'économie d'énergie toute l'année et non pas qu'hivernale. Il n'a pas eu de retour sur le CR qu'il a envoyé, il en déduit que le sujet est consensuel. Le plus gros poste est l'extinction de l'éclairage de Hauts de Bienne. Sur le journal du Progrès, nous lisons qu'une commune par jour le fait. Le groupe de travail propose d'éteindre de 23h30 à 5h30 sur l'ensemble de la commune. Il n'y a pas de raison de laisser de l'éclairage dans le centre plus qu'ailleurs, cela permet de ne pas faire de jaloux. Que ce soient Les Rousses ou Belfort, la commune est éteinte entièrement.

**M. Gay et M. Caldas** trouvent que 23h30 est un peu tôt, il y a encore des sorties de restaurant. Minuit serait plus adapté.

**M. Villedieu** précise que La Mouille est éteinte de minuit à 5h, à l'exception de la route principale.

**M. Luzerne** ajoute qu'il est possible de remettre l'éclairage lorsqu'il y a une manifestation, à adapter par secteur.

**Mme Pinard** dit qu'il est de toute façon possible de revenir en arrière si dans quelques mois on constate que cela ne fonctionne pas.

**M. Chaveriat** demande à partir de quand cette mesure prendrait effet. Comment cela se passe pour les illuminations de Noël ?

**M. Luzerne** répond que ce serait pour début décembre, toutes les illuminations et éclairages seront éteints au même moment.

**Mme Chhiv-Tep** précise qu'il faudra bien informer la population.

**Mme Laroche** demande ce qu'il en sera de l'éclairage des vitrines avec une sensibilisation des commerçants.

L'assemblée répond qu'il n'y en plus beaucoup. Les communes de Lézat et La Mouille éteignent déjà la nuit, mais l'éclairage n'est toujours pas en LED.

**M. Villedieu** précise qu'il s'agit de lampe nouvelle génération, cela monte et descend d'intensité.

Concernant le contrat Illumin avec le SIEDEC, M. Lamy-Rousseau dit que la société lui a dit ne plus avoir de contrat ; il a fallu 8 mois pour changer une ampoule. Pourtant M. Petit dit que cela a été résigné automatiquement car la commune a réagi trop tard pour réfléchir à une autre option. IL faut faire le point sur ces contrats.

M. Villedieu ajoute que le contrat avec le SIEDEC à La Mouille est prévu jusqu'en avril 2023. La rue principale reste allumée, mais sera éteinte en même temps que tout le reste de la commune des Hauts de Bienne.

**M. Delacroix** a quelques interrogations, notamment sur la rue de la République. Une extinction à 23 h 30 paraît tôt, mais je ne suis pas contre. Cependant j'ai quelques interrogations, lorsqu'il fait nuit noire en plein hiver qu'en est-il du déneigement ? Comment fonctionnera la vidéosurveillance ?

**M. le Maire** répond que la question a été posée aux sociétés de vidéosurveillance, savoir comment cela fonctionne, le rendu qu'il y aura. Le sujet a été mis sur la table avec la société de vidéosurveillance. Nous aurons également le retour d'expérience d'autres communes.

**M. Delacroix** se questionne sur les besoins de lumière pour l'intervention des pompiers sur un feu ou autre intervention.

**M. Paris** répond que les pompiers ont des projecteurs, ils ont bien repéré les secteurs et les choses utiles, cela ne pose pas de difficulté.

**M. Luzerne** ajoute qu'il y a déjà 12000 communes éteintes.

**M. le Maire** ajoute que nous verrons le retour d'expérience.

**M. Gay** demande quelles villes d'importance du secteur le font.

**M. Luzerne** n'a pas tout le détail, l'Association des Maires du Jura a fait un dossier, il préconise une extinction de 23h à 6h. Par exemple les Rousses coupe à 1h. Salins-les-Bains, coupe de 23h à 6h.

**Mme Laroche** propose de couper les quartiers à 23 h et le centre-ville à minuit.

**Mme Pinard** confirme que la remarque de M. Luzerne a du sens de dire que tout le monde doit être au même régime dans la ville. Il faut prévoir une lampe si on finit tard. Mise à part la seconde séance du cinéma qui n'existe plus, il n'y a plus beaucoup d'activité.

Un début d'extinction à minuit convient à **l'assemblée**, une reprise à 5h30 est trop tardive pour ceux qui embauche tôt, avec le covoiturage, un horaire d'allumage à 5h conviendrait mieux.

**M. Gay** ajoute que dans le temps on disait que couper l'éclairage faisait beaucoup d'économie.

**M. Luzerne** répond que le passage au LED a permis de faire plus de la moitié d'économie.

**M. Delacroix** regrette que la République soit éteinte également, pas uniquement du point de vue de sortie des restaurants, mais aussi au niveau de la sécurité. **M. Luzerne** répond qu'il a été vu avec Jacky Prillard qu'il n'est pas possible de ne laisser que la rue de la république.

**Mme Pinard** ajoute que concernant l'insécurité si une seule rue est allumée elle pourrait justement concentrer le monde là où il y a de la lumière. **M. Luzerne** ajoute que le noir n'augmente pas l'insécurité.

Le Maire demande à l'assemblée, de bien vouloir statuer sur l'éclairage public de la commune. Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur Luzerne et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	20 voix
Contre	2 voix
Abstentions	7 voix

et avec 2 contre (M. Caldas, M. Chaveriat), 7 abstentions dont 2 pouvoirs (M. Delacroix + pouvoir de Mme Da Cunha, Mme Boivin, M. Gay, Mme Lacroix, Mme Beaud + pouvoir de Mme Bocquet), à la majorité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **COUPER** l'éclairage public sur l'entièreté de la commune des Hauts de Bienne de minuit à 5h à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Les autres pistes de réflexion sont présentées par **M. Luzerne**. Il faut s'attendre à ce que le budget d'électricité soit multiplié par trois l'année prochaine. Concernant le chauffage dans les écoles, il y a une concertation avec les enseignants, d'immenses couloirs sont chauffés alors que cela n'est pas nécessaire. **Mme Pinard** précise qu'il faut aérer régulièrement avec le protocole COVID, c'est une grande perte de chaleur, avec les couloirs ouverts cela permet une aération douce d'un grand volume. **M Luzerne** précise que les enseignants se réunissent le 24/11/2022, nous attendons le retour.

Une proposition a été faite de diminuer le chauffage dès le début des vacances, à l'heure actuelle le chauffage n'est pas mis en hors gel les 3 premiers jours des vacances pour le personnel de ménage, mais étant donné que c'est une activité physique, le chauffage peut tout de même être diminué plus rapidement.

Il est également proposé par le groupe de travail de réfléchir au bassin d'apprentissage. L'utilisation est bien pensée au niveau du planning avec une fermeture hivernale, cela à l'exception des bébés nageurs qui nécessitent une température supérieure et pour lesquelles il faut commencer à chauffer le bassin dès le lundi pour le mercredi. Ces stages ont lieu 2 fois par an au printemps et à l'automne, une séance par semaine pour un maximum 9 bébés voire moins sur les dernières séances. Une réflexion est en cours sur une autre organisation de planning.

Concernant la salle des fêtes de la Mouille, le sujet a été abordé au bureau municipal. La nouvelle chaudière à pellet reviendrait finalement plus chère que le fioul avec un prix du pellet qui a triplé. Pour l'instant elle est utilisée par des petits groupes.

**M. Villedieu** précise que la question a été discutée en conseil délégué, la salle est utilisée par plusieurs associations. Pour l'hiver une solution a été trouvée pour que les associations aillent dans une salle de la mairie plus simple à chauffer et tout aussi confortable pour les aînés. Il faut s'organiser. Pour les chasseurs qui l'utilisent également, un hangar communal est proposé. Concernant la location de la salle, c'est à voir au cas par cas, faut-il la louer l'hiver ? **M. le Maire** pense qu'il faut garder les locations de la salle, cela fait partie de son utilisation et reste ponctuel.

**M. Luzerne** aborde désormais l'eau chaude sanitaire. C'est un important poste de dépense. La tendance actuelle dans les services de l'Etat est de ne plus mettre d'eau chaude sur les lavabos pour le personnel. Cela ne se fait plus dans les locaux neufs qui sont construits. Il est proposé de couper les chauffe-eaux pour le lavage des mains. Il est mis à l'étude le recensement des cumulus et leur utilisation. Il sera aussi étudié le remplacement de certains cumulus par des robinets instantanés, ce qui est recommandé pour un usage limité.

**M. le Maire** précise que lorsqu'il n'y a pas de douche il est possible de laisser l'eau moins chaude, il n'y a pas de souci de légionellose lorsque l'on se lave les mains. Sur Arcade il a déjà été discuté avec des clubs pour voir la possibilité de supprimer les douches dans certains équipements. Par exemple l'escalade et la gymnastique n'utilisent pas la douche. Il faut faire le recensement des autres, voir si l'utilisation est faite pour les entraînements, les compétitions.

**M. le Maire** ajoute qu'il n'y a aucune visibilité sur les prix qui seront pratiqués l'année prochaine. Le SIDEC négocie des contrats sur la Bourgogne Franche-Comté pour les collectivités qui le souhaitent. Ils doivent être en train de négocier, le tarif que l'on avait jusqu'au 31 décembre va s'arrêter. Nous saurons dans les derniers jours de décembre les infos du nouveau contrat et il faudra voir les priorités.

**M. Luzerne** ajoute que les mesures ne sont pas contraignantes, il n'y a aucun service public de supprimé, ce sont juste des économies. Il aborde désormais la mobilisation des agents sur les gestes simples de couper les lumières, les ordinateurs, les écrans et de ne pas avoir de chauffage d'appoint dans les bureaux. **Mme Ri Allan** confirme que le message a été donné lors de la dernière réunion de service.

La question est posée sur le tarif de location des salles en période hivernale. **M. Lamy-au-Rousseau** précise que concernant la salle de Lézat le tarif est augmenté de 20 € en période hivernale. **Mme Pinard** propose de laisser la location à un tarif identique et de demander un forfait chauffage afin d'avoir une explication logique. **M. Luzerne** ajoute que c'est à réfléchir pour les locations externes, mais pas pour les associations.

**L'assemblée** souhaite un bilan des économies que ces mesures permettront.

**M. Chaveriat** demande pourquoi le viaduc est éteint alors que cela ne coûte pratiquement rien. **M. le Maire** précise que c'était symbolique comme cela était précisé dans le communiqué de presse. Il sera de nouveau éclairé avec les illuminations de Noël et coupé en même temps que l'éclairage public.

#### Questions Diverses

**M. le Maire** annonce que le prochain conseil municipal a lieu le 14 décembre. L'horaire de 19h pour les conseils communautaires convient à l'assemblée. Le prochain conseil communautaire est prévu le 12 décembre à 19h.

**M. Luzerne** demande des informations sur l'avancée du dossier de l'Hôtel de la Poste et de la Monette.

**M. le Maire** répond qu'un acheteur privé voulait reprendre le projet, il n'y avait pas de raison de préempter et cela a été laissé libre à la vente. À voir si cela ira au bout. Concernant la Monette, la date de signature a été reculée, car il y a lieu de réviser le plan local d'urbanisme par rapport à la création d'une zone STECAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Fait à Hauts de Bienne le 14/12/2022

Le Président de séance



Laurent PETIT

Affiché le 15/12/2022

La Secrétaire de Séance

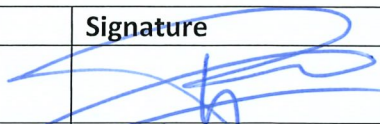




Sylvie BEAUD












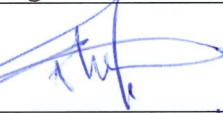




# ANNEXE 1 : feuille de présence du conseil suivant ce PV

Séance du 14 décembre 2022  
qui a validé le PV du conseil du 17 novembre 2022

Fonction	NOM Prénom	Pouvoir à	Signature
Maire	PETIT Laurent		
1er ADJOINT	LAROCHE Jacqueline		
2e ADJOINT	DELACROIX Claude		
3e ADJOINT	CHHIV-TEP Chey-Rithy		
4e ADJOINT	VILLEDIEU Florent		
5e ADJOINT	OTRIO Roseline	VILLEDIEU Florent	
6e ADJOINT	LAMY-AU-ROUSSEAU Eric		
7e ADJOINT	ANAYA Laurence		
8e ADJOINT	PARIS Eric		
Conseillère déléguée	BOIVIN Christiane		
Conseiller délégué	CAMELIN Christian		
Conseiller délégué	KURT Muzzafer		
Conseiller délégué	BUSSOD Frédéric		
Conseiller	GAY André		
Conseiller	DANREZ Michel		
Conseillère	LACROIX Elisabeth	}	
Conseillère	PINARD Isabelle		arrivée à 15h pour 5y 
Conseiller	LUZERNE Sylvain		
Conseillère	CRESTIN-BILLET Catherine		

## ANNEXE 1 : feuille de présence du conseil suivant ce PV

Fonction	NOM Prénom	Pouvoir à	Signature
Conseiller	THEVENIN Gérard		
Conseillère	BEAUD Sylvie		
Conseillère	BUHR Nathalie		
Conseiller	BUFFARD François		
Conseiller	CALDAS Roger		
Conseiller	MOUTA Manuel		
Conseillère	BOCQUET Sylvie	Sylvie BEAUD	
Conseillère	MILLET Nathalie	Fred Bussio	
Conseillère	DA CUNHA Isabel	DELACROIX Claude	
Conseiller	CHAVERIAT Christophe	Chap. Nitly CHAVIAT - TERP	
Conseillère	LEDRU Aurélie	Nichel -> DANREZ	
Conseillère	POUSSIN Virginie		
Conseiller	CROCHARD Vincent		
Conseillère	CHIARI Emmanuelle		

La signature de ce document intervient en début du conseil municipal succédant à celui dont le procès-verbal est à valider

## **ANNEXE 2 : Remarque sur le Procès-Verbal**

Le cas échéant, faire figurer ici les remarques sur ce PV transmises avant la séance par écrit ou oralement lors de la séance avant sa validation.